



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



Centre international pour la prévention de la criminalité
Aider les villes et les pays à réduire la délinquance, la violence et l'insécurité

Le rôle des municipalités dans la sécurité de la collectivité

Préparé par
Margaret Shaw,
Directrice de l'analyse
et de l'échange

Table des matières

Remerciements	i
Sommaire exécutif	ii
Partie I. La sécurité communautaire dans les villes, les banlieues et les régions rurales	1
Introduction	1
À qui s'adresse ce rapport?	2
Les défis que les municipalités sont appelées à relever	3
Mieux faire connaître la prévention	7
Bonne gouvernance	9
Partie II. L'émergence de la sécurité de la collectivité	11
Pleins feux sur les villes	11
Pays en développement et en transition	12
Initiatives européennes récentes	12
L'Australasie et le Canada	15
Tendances nouvelles aux États-Unis	15
En résumé	18
Partie III. Cadre d'intervention pour promouvoir la sécurité communautaire	19
Stratégie pour analyser les problèmes, mobiliser les ressources et passer à l'action	19
Des collectivités sûres et saines	19
Action horizontale et verticale	20
Leadership politique - le rôle du champion - tout le monde sait qui est le maire	21
Adapter les stratégies aux besoins locaux en s'appuyant sur une analyse fiable	22
L'importance du développement des capacités	22
Outils et boîtes à outils	24
Éléments de base de l'approche municipale en matière de sécurité de la collectivité	26
Partie IV. Limites, leçons et conclusions	27
Problèmes de partenariat et partage de l'information	27
Évaluation et financement	29

LE RÔLE DES MUNICIPALITÉS DANS LA SÉCURITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

Enjeux émergents	29
États centralisés et États fédéraux	30
En résumé	31
Partie V. Exemples d'initiatives concrètes	32
Arrondissement de Brent (Angleterre) : Sécurité et plus grande autonomie de la collectivité	32
Toronto, Ontario, Canada : Stratégie de sécurité de la collectivité pour la ville de Toronto	34
Brisbane, Queensland, Australie : Projet axé sur les jeunes et les lieux publics des grands centres	36
Conseil municipal de Leichhardt, Nouvelles-Galles du Sud, Australie : Projet de plan social axé sur les jeunes	37
Freeport, Illinois : Coalition pour une collectivité sûre	38
Hartford, Connecticut : Comités de quartier pour le règlement des problèmes (et CCP)	39
Salt Lake City, Utah : Programme communautaire intégré (Comprehensive Community Program ou CCP) : Changer la façon de faire du gouvernement	40
Initiatives de l'État - Collectivités en difficulté (points chauds) du Maryland : « Reconquérir nos quartiers »	42
METRAC, Toronto (Ontario), Canada: Lutte contre la violence faite aux femmes	42
Coalitions de villes : Amsterdam, La Haye, Rotterdam et Utrecht, Pays-Bas : Politique concernant les grandes villes	43
EURO 2000 - Villes hôtes de championnats de football contre le racisme	43
Aix - en - Provence, France : Contrat local de sécurité et observatoire	44
Sources mentionnées dans la monographie	46
Ressources et adresses supplémentaires	49
Notes en fin de texte	51

Remerciements

La présente monographie a été rédigée pour le Bureau of Justice Assistance par Margaret Shaw, aidée de Kathie Oginsky, et avec les conseils et l'apport de Bernard Arseneault, Frantz Denat, Lily-Ann Gauthier, Daniel Sansfaçon, Claude Vézina et Irvin Waller du CIPC. Nous tenons à remercier le Groupe consultatif du projet, dont les observations ont été des plus utiles, et tout particulièrement Ed Summers de la US Conference of Mayors, Robbie Callaway des Boys & Girls Clubs of America, Linda Bowen de la National Funding Collaborative on Violence Prevention, Roberta Lesh de l'International City/County Management Association, la National League of Cities, Michel Marcus du Forum européen pour la sécurité urbaine et Sohail Husain de Crime Concern. Le CNPC et notamment Theresa Kelly, Jack Colhoun et Jim Copple nous ont fourni des conseils et une aide précieuses et nous tenons à remercier aussi de leur soutien Jay Marshall et Patrick Coleman du Bureau of Justice Assistance.

Le projet a été exécuté dans le cadre de l'entente de coopération n° 95-DD-BX-K001 du *Bureau of Justice Assistance*, Office of Justice Programs, ministère de la Justice des États-Unis, avec la société Community Research Associates, Inc. Le Bureau of Justice Assistance fait partie de l'Office of Justice Programs, qui comprend le Bureau of Justice Assistance, le Bureau of Justice Statistics, le National Institute of Justice, l'Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention et l'Office for Victims of Crime. Les points de vue et les opinions exprimés ici sont ceux de l'auteure et ne représentent pas nécessairement la position officielle ou les politiques du ministère de la Justice des États-Unis et de Community Research Associates, Inc.

Sommaire exécutif

Saine gestion publique

Ces dernières années, les maires et les dirigeants municipaux partout aux États-Unis se sont trouvés aux prises avec des problèmes croissants de sécurité communautaire. Ces problèmes touchent maintenant non seulement les centres urbains, mais aussi les petites villes et les municipalités rurales. De nombreux autres pays ont aussi connu des hausses rapides de la criminalité, une baisse s'étant amorcée seulement au cours des dernières années. La réaction de nombreux gouvernements a été de rendre leurs systèmes juridiques et de justice plus rigoureux, d'accroître leurs services de police et d'imposer des sanctions plus sévères, dans le but de prévenir ou de réduire la criminalité et la violence. Néanmoins, les conséquences sociales et économiques du crime sur la société et les victimes sont énormes :

- les dépenses au titre de l'exécution de la loi ont connu une hausse spectaculaire;
- les peines infligées sont devenues plus sévères;
- le nombre de délinquants poursuivis en justice et incarcérés a beaucoup augmenté;
- le personnel des agences de sécurité du secteur privé est maintenant plus nombreux que les responsables de l'application de la loi du secteur public;
- de plus en plus, on prend des mesures pour fortifier les lieux et empêcher aux gens d'y avoir accès;
- la criminalité est un problème grave lorsque les villes se dégradent et que les habitants et les entreprises déménagent, ce qui a pour effet de réduire l'assiette fiscale.

Traditionnellement, la criminalité concerne la police et les tribunaux. Cependant, malgré des dépenses accrues, ils n'ont pu empêcher les énormes hausses des taux de criminalité. Il y a eu une perte de confiance à l'endroit des systèmes de justice pénale et la criminalité demeure une préoccupation importante du public. Dans de nombreux pays, les populations et les migrations ont évolué rapidement, les niveaux de pauvreté et les disparités de revenu ont augmenté, et ces tendances se poursuivront vraisemblablement. De façon générale, la *prévention* a été nettement à l'arrière-plan par rapport à la répression de la criminalité ou à la réaction à celle-ci. Pour lutter efficacement contre la criminalité maintenant et éviter des problèmes encore plus graves à l'avenir, il faut une approche plus équilibrée et une *nouvelle* façon de penser et d'agir.

À qui s'adresse cette monographie?

La présente *monographie* a été rédigée à l'intention des maires, des directeurs municipaux, des planificateurs et des représentants élus. On y expose les moyens pris par ces personnes aux États-Unis et dans d'autres pays du monde pour mettre leur capacité d'action au profit de la création de collectivités plus saines et plus sûres, ainsi que les éléments nécessaires à l'instauration d'un changement. En outre, on y précise :

- pourquoi le changement est nécessaire;
- pourquoi nous ne pouvons plus nous en remettre au système de justice pénale pour assurer la sécurité communautaire;

- comment notre somme de connaissances sur les facteurs qui mènent à la criminalité et à l'insécurité s'est accrue;
- comment notre somme de connaissances sur les mesures d'intervention efficaces et plus rentables s'est accrue;
- le cadre d'intervention dégagé, le leadership, les stratégies et les outils nécessaires pour instaurer un changement;
- des exemples de projets dont les villes ont pris l'initiative;
- certaines leçons tirées du passé.

De la prévention du crime à la sécurité communautaire

Les maires et les administrations locales ont joué un rôle important dans l'évolution de la sécurité communautaire au cours des vingt dernières années dans les pays d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Afrique ainsi qu'en Australasie. Le nombre d'initiatives de lutte contre la criminalité, la victimisation et l'exclusion sur le plan social d'individus, de groupes minoritaires et de quartiers s'accroît. Les liens entre la pauvreté et la défavorisation sociale, la criminalité et la victimisation montrent clairement que de nombreux organismes doivent collaborer pour lutter efficacement contre la criminalité. Les maires et les administrations locales considèrent maintenant la sécurité communautaire comme un *droit humain fondamental* et un aspect de la *qualité de vie* dans les collectivités. Ils ont pu mobiliser les principaux intervenants la police, les organismes et organisations et les habitants à établir des partenariats locaux œuvrant pour la création de collectivités sûres et dynamiques, dans les grands centres urbains ainsi que dans les villes plus petites et les régions rurales :

- on constate une réorientation d'une optique relativement étroite axée sur la prévention de la criminalité à une optique plus vaste dans laquelle la *sécurité communautaire* est considérée comme un bien collectif;
- la nécessité de promouvoir la sécurité communautaire en s'attaquant aux *conditions sociales et économiques* qui engendrent la criminalité et la victimisation fait l'objet d'un consensus de plus en plus vaste;
- alors qu'auparavant on considérait que la prévention incombe en premier lieu à la police, aujourd'hui on reconnaît que les *gouvernements*, les *collectivités* et les *partenariats* à tous les niveaux doivent œuvrer activement pour la prévention de la criminalité;
- on reconnaît le rôle crucial que jouent les *leaders municipaux locaux* dans ce processus en organisant et en motivant des coalitions de partenaires locaux qui œuvrent pour créer des collectivités saines et sûres;
- on constate de plus en plus que les interventions visant à agir sur les facteurs de risque peuvent contribuer *efficacement* et *d'une manière rentable* à réduire la criminalité ainsi que d'autres problèmes sociaux.

Cadre d'intervention pour promouvoir la sécurité communautaire

Au cours des dernières années, on a appris à mieux *comprendre* ce que suppose la sécurité communautaire et on a élaboré à cet égard une *stratégie* que les administrations locales peuvent appliquer. Le cadre d'intervention mis au point comprend les éléments suivants :

- reconnaître que la prévention de la criminalité et la sécurité est un droit et une question de qualité de vie;
- mener une action horizontale et verticale fondée sur la collaboration des différents secteurs de compétence;
- reconnaître le rôle crucial du leadership politique;
- adapter les stratégies aux besoins locaux en s'appuyant sur de bonnes analyses et conformément aux plans ciblés;
- créer des capacités;
- mettre au point des outils et des boîtes à outils.

Limites, leçons et exemples concrets

Il n'est ni simple, ni facile de délimiter les collectivités et d'établir et de maintenir des partenariats. On peut tirer de nombreuses leçons du passé et des échecs essuyés. Il faut comprendre à quel point il importe de respecter le principe de l'inclusion dans les partenariats communautaires, de comprendre les liens avec les problèmes sous-jacents, de se pencher sur les points forts et les atouts des collectivités et des particuliers ainsi que sur les facteurs de risque, et de déterminer la démarche ou le processus lui-même (comment analyser, planifier, établir des objectifs...) plutôt que de se concentrer uniquement sur les programmes ou de tâcher d'obtenir des résultats rapides. Il faut aussi se pencher sur les problèmes associés au financement et à l'évaluation des activités.

Divers exemples de projets menés en Grande-Bretagne, en France, au Canada, en Australie, aux Pays-Bas, aux États-Unis et dans plusieurs villes d'Europe montrent comment ce cadre d'intervention a été appliqué et adapté aux besoins particuliers de différentes collectivités. Les initiatives choisies en sont à différentes étapes d'élaboration et les résultats n'ont pas encore été évalués dans tous les cas. Elles comprennent des plans stratégiques triennaux adoptés dans de grandes villes, des projets axés sur les besoins des jeunes dans les lieux publics, des coalitions de petites villes, des comités de résolution de problèmes de quartier, des programmes communautaires globaux, des initiatives visant les « points chauds » financées à même des ressources mises en commun, des coalitions de lutte contre la violence faite aux femmes, des groupes de villes luttant contre des problèmes communs ou contre le racisme, et le recours à des contrats locaux de sécurité pour mettre sur pied des observatoires sociaux permanents qui permettront de mieux comprendre et évaluer les problèmes et les plans d'action établis.

Les maires ne peuvent résoudre les problèmes de tous, mais ils peuvent assurer le leadership

Les maires sont bien placés pour jouer un rôle d'importance capitale. En effet, ils peuvent assurer le leadership nécessaire pour déterminer et mobiliser les partenaires clés, procéder à une évaluation de sécurité rigoureuse et élaborer un plan d'action comprenant des objectifs à court et à long terme, mettre en œuvre, surveiller et évaluer le plan, et échanger des compétences spécialisées ainsi que les bonnes pratiques, de manière à mettre au point une méthode de promotion de la sécurité des collectivités qui a fait ses preuves et s'est révélée rentable à court et à long terme.

Partie I La sécurité de la collectivité dans les villes, les banlieues et les régions rurales

Introduction

Depuis trente ans, les maires et les dirigeants municipaux partout aux États-Unis se trouvent aux prises avec des problèmes croissants liés à la sécurité de la collectivité. Les désordres, la criminalité, les drogues et les armes à feu nous rappellent tous les jours combien il est difficile de vivre en sécurité dans nos collectivités. Au cours des années 1990, toutefois, ces problèmes ont atteint des niveaux records et eu d'importantes répercussions sur les enfants et les adolescents. Le nombre de jeunes victimes de violence, notamment d'homicide, a augmenté, de même que leur implication dans des crimes graves et des actes de violence.

Des incidents dans de petites villes et dans des régions rurales ainsi que des tragédies comme celle survenue à l'école secondaire de Columbine montrent bien que la criminalité, l'insécurité et la violence ne se limitent plus aux centres ville et aux grands centres urbains. D'après les résultats de sondages menés récemment auprès des jeunes, l'usage de drogues est plus élevé dans les régions rurales et non métropolitaines que dans les centres ville. Les armes à feu - que l'on retrouve dans des millions de foyers partout aux États-Unis - ont été un facteur important dans l'augmentation du nombre de jeunes qui sont décédés durant les années 1990.

Entre 1980 et 1997, près de 38 000 jeunes ont été victimes de meurtre aux États-Unis. L'augmentation du nombre de jeunes victimes de meurtre entre 1984 et 1993 était associée à l'utilisation d'armes à feu, tout comme la baisse subséquente du nombre de ces cas.
Juveniles Offenders and Victims 1999 National Report (OJJDP)

La criminalité, la violence et l'insécurité ont aussi augmenté dans de nombreux autres pays. Une baisse des taux de criminalité s'est amorcée seulement au cours des dernières années. La réaction de la plupart des gouvernements, comme aux États-Unis, a été de durcir leur système de justice pénale, d'accroître leurs services de police et d'imposer des sanctions plus sévères dans le but de prévenir et de réduire la criminalité et la violence. Les dépenses au titre de l'application de la loi ont connu une hausse spectaculaire. Les peines infligées sont devenues plus sévères. Le nombre de délinquants poursuivis en justice et incarcérés a beaucoup augmenté et le personnel des agences de sécurité du secteur privé est maintenant plus nombreux que celui des organisations policières. De même, le coût du maintien du système de justice pénale et du système correctionnel atteint maintenant un niveau sans précédent. Pendant toute cette période, la *prévention* était nettement à l'arrière-plan par rapport à la répression de la criminalité. De plus, elle était considérée comme incombant essentiellement à la police. Cependant, comme la présente monographie permet de le constater, investir dans l'approche plus générale axée sur la sécurité communautaire procure des avantages nettement supérieurs.

Au cours des dernières années, le nombre de crimes et d'actes de violence signalés dans un certain nombre de pays d'Europe et en Amérique du Nord a beaucoup diminué¹. Aux États-Unis, par exemple, le FBI (2000) a signalé une baisse de 7 % du taux des crimes graves en 1999. Il s'agit d'une baisse pour la *huitième* année consécutive de tous les types de crimes, violents ou non, et elle a été constatée dans toutes les régions géographiques du pays, sauf quelques exceptions. D'autres pays ont également enregistré une baisse du taux officiel des crimes signalés, notamment du nombre de crimes

de violence. Au Canada, le taux est à son plus bas niveau depuis vingt ans. En Angleterre et au Pays de Galles, il a baissé de 8 % entre 1993 et 1995 et de 10 % encore entre 1995 et 1997, bien que le nombre de crimes avec violence continue d'augmenter.

Pourtant, les taux de criminalité et de victimisation continuent d'être *nettement supérieurs* à ceux enregistrés dans la plupart des pays il y a trente ans et ils demeurent une source de vive inquiétude pour la population. Celle-ci est souvent mal informée au sujet du système de justice pénale et n'est au courant des baisses récentes des taux de criminalité et de violenceⁱⁱ. En outre, diverses tendances semblent indiquer que si les villes ne changent pas leur façon de faire, elles cesseront d'être des endroits propices à la croissance, à la santé et au bien-être.

Une enquête menée par les Nations Unies en 1994 auprès de 135 maires sur chaque continent a révélé que la criminalité est au quatrième rang des problèmes les plus graves des villes.

Comment les maires et les municipalités d'autres pays s'attaquent-ils à ces problèmes?

On observe des *changements marqués* dans la façon dont les administrations, à l'échelon local et national, perçoivent les problèmes liés à la criminalité, à la violence et à l'insécurité et s'y attaquent. De nombreux pays considèrent maintenant ces problèmes comme étroitement liés à la santé des quartiers et des collectivités - à leur qualité de vie - et s'inscrivant dans le cadre d'un problème plus général de sécurité de la collectivité.

Par conséquent, de nombreux pays s'attaquent aux problèmes sous-jacents de ces collectivités en s'appuyant sur une analyse et une planification minutieuses, et en collaborant avec les citoyens et les organismes locaux. Il s'agit là d'une approche beaucoup plus concertée et plus polyvalente à la prévention, qui sera vraisemblablement plus rentable et procurera de plus grands avantages à la collectivité que l'application de mesures après le fait.

À qui s'adresse ce rapport?

Les villes, les municipalités et leurs dirigeants sont particulièrement bien placés pour mobiliser les organismes locaux au profit de la création de collectivités sûres et dynamiques. En effet, ils occupent une position *stratégique* qui leur permet de rassembler les intervenants. Ils sont traditionnellement responsables de la planification urbaine et rurale, et ils ont des liens étroits avec tous les services locaux, les hôpitaux, les écoles, les moyens de transport, les services sociaux et à la jeunesse, les services de police et l'appareil judiciaire, ainsi qu'avec les gens d'affaires, sans parler de leurs commettants.

Il faut que nos villes soient des milieux où les êtres humains vivent et s'épanouissent dans la dignité, la santé, la sécurité, le bonheur et l'espoir.
Habitat II – Déclaration. 1996.

Cette monographie est rédigée à l'intention des maires, des directeurs généraux des municipalités, des planificateurs, des représentants élus et d'autres personnes qui se trouvent aux prises avec des défis croissants dans leurs collectivités. Elle vise à exposer les éléments nécessaires à l'instauration d'un changement. Elle offre des renseignements sur la façon dont, aux États-Unis et dans d'autres pays du

monde, on a pu mettre leur capacité d'action au profit de la création de collectivités plus sûres. Parmi les aspects examinés, mentionnons :

- pourquoi le changement est nécessaire;
- pourquoi nous ne pouvons plus nous en remettre simplement au système de justice pour attaquer le problème de la criminalité;
- comment nos connaissances des facteurs qui mènent à la criminalité et à la violence se sont accrues;
- comment nos connaissances des mesures d'intervention efficaces se sont accrues;
- les méthodes - les stratégies et les outils - nécessaires pour instaurer un changement;
- certaines des leçons tirées du passé, les limites dont il faut tenir compte et les mesures possibles.

On trouvera à l'appui de ces thèmes des exemples de projets pilotés par des administrations locales et des villes, de même que certaines sources de renseignements, de soutien et de compétences spécialisées.

Les défis que les municipalités sont appelées à relever

Urbanisation croissante, pauvreté à la hausse et disparité de revenus

Au XXI^e siècle, les maires et les administrations locales du monde entier seront appelés à relever d'énormes défis en raison de la croissance démographique et de la migration des populations, de l'expansion très rapide des villes et des régions rurales avoisinantes, ainsi que des niveaux de pauvreté plus élevés et des écarts croissants entre riches et pauvres. Ces facteurs ont déjà d'importantes répercussions sur le plan de la sécurité dans de nombreux pays et cette tendance se poursuivra vraisemblablement.

- À l'heure actuelle, entre 40 % et 55 % de la population mondiale habite dans des centres urbains et, selon les prévisions, cette proportion atteindra 70 % d'ici l'an 2020.
- Dans de nombreux pays occidentaux, en dépit de l'augmentation de la richesse globale, les niveaux de pauvreté sont plus élevés qu'ils ne l'étaient auparavant.
- Plus de gens vivent maintenant dans la pauvreté, et les *disparités* de revenus entre les familles ont augmenté.
- La proportion de gens qui vivent dans la pauvreté a augmenté et se concentre généralement dans des régions précises. Dans les pays industrialisés, si la croissance des villes a été moins rapide, les conditions dans le centre de plusieurs villes se sont détériorées sensiblement et, en même temps, la pauvreté dans les régions rurales a augmenté.
- Dans les pays industrialisés comme dans ceux en développement, beaucoup plus de femmes vivent dans la pauvreté, sont des mères monoparentales, et elles se trouvent généralement aux prises avec de plus graves problèmes de logement et de discrimination que les hommes sur le marché du travail.
- Les populations d'immigrants et des groupes minoritaires vivent aussi plus souvent dans la pauvreté que les gens de la majorité, en partie à cause du racisme et de la discrimination systémiques.

Des migrations et des mouvements d'immigration plus importants, et l'expansion rapide des villes transforment la trame du tissu de leurs populations. Les migrations de populations autochtones vers

les villes augmentent en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Amérique du Nord et du Sud. Les pays européens accueillent un nombre croissant d'immigrants de l'ancienne Union soviétique, ainsi que des pays de la Méditerranée et d'Afrique du Nord.

Exclusion sociale

Un certain nombre de pays où la pauvreté et les problèmes sociaux et économiques sont concentrés dans des régions particulières parlent *d'exclusion sociale*. En Grande-Bretagne, en France et en Allemagne, par exemple, la disparité de revenus et la pauvreté croissantes sont concentrées dans certaines régions.ⁱⁱⁱ Souvent, il s'agit de quartiers composés de logements publics dans les banlieues et dans les centres ville où se trouvent les pires logements, qui offrent les pires conditions environnementales et qui abritent les familles les plus pauvres, notamment de nombreux immigrants

et membres des minorités. Ceux qui habitent dans ces quartiers ne jouissent pas des mêmes perspectives d'emploi, de santé, de sécurité et de prospérité que le reste de la population. Pour eux, les problèmes de santé, le crime, le vandalisme, la drogue, les jeunes surveillance, les déchets et le délabrement, la pollution, l'absence de moyens de transport et de services s'ajoutent aux autres inégalités et à l'absence de protection et de sécurité qui fait leur quotidien.

L'exclusion sociale est une expression qui désigne « ce qui peut se passer lorsque des personnes ou des régions sont aux prises avec une combinaison de problèmes interreliés tels le chômage, des habiletés médiocres, un faible revenu, un logement inadéquat, un milieu à criminalité élevée, une mauvaise santé, la pauvreté et la désintégration de la famille. » (Notre traduction)
Bridging the Gap, Social Exclusion Unit, 1999.

Aux États-Unis, on constate une polarisation des collectivités noires dans les centres ville, accompagnée d'une hausse de la pauvreté, du nombre de familles monoparentales, des logements inadéquats, de la toxicomanie et de la criminalité. Ces quartiers ont connu les énormes hausses de criminalité juvénile, particulièrement des actes de violence et des meurtres chez les jeunes, que l'on a observées au début des années 1990. Dans certains quartiers des villes, des générations entières d'enfants grandissent sans père, et le nombre croissant de femmes qui se voient infliger une peine d'incarcération prive de nombreux enfants d'une surveillance parentale étroite. Le réseau des contrôles sociaux que ces personnes auraient exercés en tant que parents, employés, amis et voisins dans ces quartiers est donc plus restreint, d'où d'importantes conséquences pour l'avenir. En outre, selon les prévisions, le nombre proportionnel d'enfants noirs, amérindiens, latino-américains et asiatiques ou de la région du Pacifique est appelé à s'accroître dans les vingt prochaines années.^{iv}

Les problèmes des quartiers pauvres sont bien connus et ils sont graves. Virtuellement tous les problèmes sociaux, notamment criminalité, chômage, santé déficiente, rendement inférieur, sont encore plus graves dans les quartiers défavorisés. On constate de plus en plus que ces problèmes viennent s'ajouter les uns aux autres de manière à accroître encore la pauvreté et à contribuer au déclin.
Neighbourhood Management (2000; 7)

La pauvreté a aussi augmenté aux États-Unis, ailleurs que dans les grandes villes et les régions rurales. La population majoritairement blanche est également touchée, surtout dans les États du Sud. Par exemple, le nombre de jeunes de race blanche vivant dans la pauvreté a augmenté de 21% entre 1988 et 1997.

Entre 1988 et 1997, le nombre global de jeunes vivant dans la pauvreté a augmenté de 13 %. La diminution de 2 % du nombre de jeunes noirs vivant dans la pauvreté a été largement compensée par une augmentation de 21 % chez les jeunes blancs et de 32 % des jeunes originaires d'Asie et des îles du Pacifique.

Juvenile Offenders and Victims 1999 National Report (OJJDP)

Dans un certain nombre de pays, les villes petites et moyennes et les régions rurales sont aux prises avec des problèmes croissants liés à l'expansion rapide des centres urbains et des banlieues. En Angleterre et au Pays de Galles, certaines des hausses les plus importantes du nombre de crimes dans les années 1990 ont été signalées dans les régions rurales.^v Aux États-Unis, malgré la baisse *générale* des crimes signalés au cours des huit dernières années, on a constaté une *augmentation* de la criminalité et de la victimisation dans certaines villes et régions rurales, notamment situées à proximité de la frontière mexicaine.

Le chômage, la drogue et les jeunes

Tandis qu'en Amérique du Nord le climat économique s'est amélioré, l'évolution du commerce et du marché du travail, les progrès technologiques et la perte de nombreux emplois non spécialisés ont, dans de nombreux pays, beaucoup contribué à accroître le chômage, notamment le chômage chronique. Les répercussions ont été particulièrement pénibles pour les jeunes, les rendant plus enclins à consommer de la drogue et à se joindre à une bande, plus vulnérables à la maladie et plus enclins à participer à des activités criminelles. Un nombre croissant d'adolescents et de jeunes adultes ont abandonné leurs études et se retrouvent sans formation professionnelle ni emploi. Par exemple :

- Entre 1991 et 1995, le taux de chômage chez les jeunes dans certains pays européens est passé de 15% à 20 % chez les jeunes hommes et de 19 % à 23 % chez les jeunes femmes (Pfeiffer, 1998).
- En Australie, l'emploi à temps plein chez les adolescents est passé de 56 % en 1966 à 17 % en 1993 (NCP, 1999).
- Aux États-Unis, le taux de chômage est particulièrement élevé chez les jeunes afro-américains et latino-américains qui ont un faible niveau de scolarité - dans une ville, 63 % de ces jeunes ne terminent pas leurs études secondaires (Rosenbaum et coll., 1998).

La consommation de drogues ou combinaisons de drogues et d'alcool a beaucoup augmenté chez les jeunes. C'est le cas dans les pays européens au cours des dix dernières années, notamment dans les régions où le chômage est élevé.^{vi}

Aux États-Unis, une étude récente du *National Center on Addiction and Substance Abuse (No Place to Hide, 2000)* pour la US Conference of Mayors (l'association des maires des États-Unis) a révélé un taux de toxicomanie *plus élevé* chez les jeunes adolescents des villes de taille moyenne et des régions rurales que dans les grands centres métropolitains. Par exemple, les élèves de huitième année des régions rurales étaient plus susceptibles, à 83 %, de consommer du crack et plus susceptibles, à 70%, de s'être enivrés plus de deux fois que ceux des grandes villes.

Aux États-Unis, plus de jeunes adolescents fument, boivent et prennent de la drogue dans les régions rurales que dans les grands centres urbains... Depuis 1990, les infractions aux lois anti-drogue ont plus augmenté dans les petites collectivités que dans les grandes villes; on peut se procurer de la drogue aussi facilement dans les unes que dans les autres et la consommation de drogues par les adultes dans les petites collectivités est maintenant égale à celle des grands centres métropolitains. En même temps, les villes de taille moyenne et les régions rurales sont moins en mesure de faire face aux conséquences.

No Place to Hide (2000).

Perpétration d'infractions et victimisation

On constate dans la plupart des pays des *tendances* semblables en matière de criminalité et de victimisation et ces cas se concentrent là où les problèmes sociaux et économiques sont nombreux. D'après les résultats d'enquêtes menées dans divers pays, nous savons maintenant qu'un petit nombre de délinquants tenaces commettent la majorité des crimes, particulièrement les crimes graves.

On constate aussi un important chevauchement entre la victimisation et la perpétration d'infractions. Les personnes victimisées ont généralement les mêmes antécédents et viennent des mêmes régions que celles accusées des infractions et les victimes sont souvent victimisées plus d'une fois. Selon une enquête britannique de 1992, 4 % des victimes avaient fait l'objet de 40 % des crimes; aux États-Unis, environ 50 % des crimes violents sont perpétrés dans environ 3 % des endroits.

Dans nombre des pays qui ont fait l'objet d'une enquête, entre 6 % et 7 % des jeunes de sexe masculin ont commis entre 50 % et 70 % de tous les crimes, et entre 60 % et 85 % des crimes graves et des crimes de violence.

La violence aux femmes et aux enfants est courante dans de nombreux pays. Dans les pays en développement, entre le tiers et la moitié des femmes sont victimes de violence de la part de leur partenaire masculin.^{vii} Aux États-Unis, le nombre d'enfants maltraités ou négligés a presque doublé entre 1986 et 1993. Nous savons que la violence familiale mène souvent à d'autres problèmes, notamment la criminalité et une santé déficiente, lorsque les enfants atteignent l'âge adulte.

Dans de nombreux pays, notamment aux États-Unis, la surreprésentation, dans les systèmes de justice pénale, des groupes minoritaires autochtones, raciaux et ethniques est un problème important. Ces groupes comprennent les populations aborigènes d'Australie et de Nouvelle-Zélande, les Autochtones du Canada et des États-Unis, de même que les minorités visibles comme les Noirs, Latino-américains et Asiatiques en Amérique du Nord et, dans de nombreux autres pays, dont en Europe, des groupes

minoritaires d'immigrants plus récents et de deuxième génération. On constate une importante augmentation du nombre d'enfants immigrants et de deuxième génération qui ont des démêlés avec la justice pénale dans un certain nombre de pays européens.^{viii}

Mieux faire connaître la prévention

Le risque et la prévention - les personnes en difficulté ont de multiples problèmes

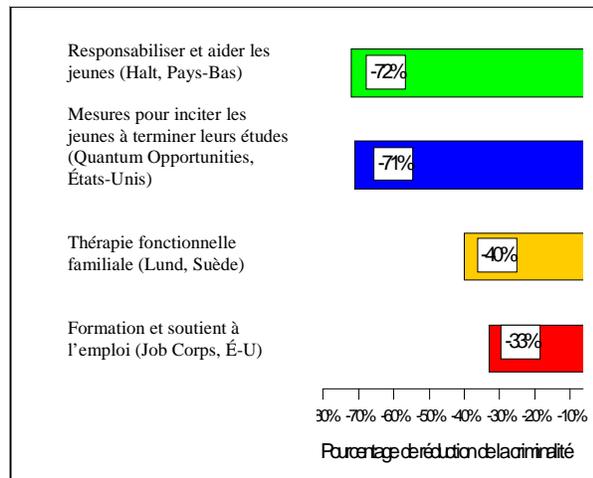
Nous en savons beaucoup plus aujourd'hui sur les avantages des mesures prises pour assurer la sécurité de la collectivité. Ces avantages font ressortir toute l'importance d'investir dans la prévention. Les renseignements s'accumulent sur les *facteurs* qui contribuent à augmenter le risque que des *personnes et des quartiers* soient exposés à la criminalité et la victimisation. Ces facteurs se ressemblent d'une façon remarquable d'un pays à l'autre (Farrington, 2000). Ils comprennent, entre autres, la pauvreté et le milieu défavorisé, les pratiques parentales déficientes, la violence et les conflits familiaux, les signes de comportement agressif dans l'enfance, le fait de passer trop de temps avec des amis et sans contact avec des adultes, les faibles résultats scolaires, le décrochage et l'école buissonnière, l'absence de compétences professionnelles ou de perspectives d'emploi, le fait d'habiter dans un quartier pauvre sans services ni installations, et la disponibilité des drogues. Tous ces facteurs mettent les enfants en danger et exercent une influence sur leur développement de la naissance jusqu'à l'âge adulte.

L'intervention immédiate est efficace

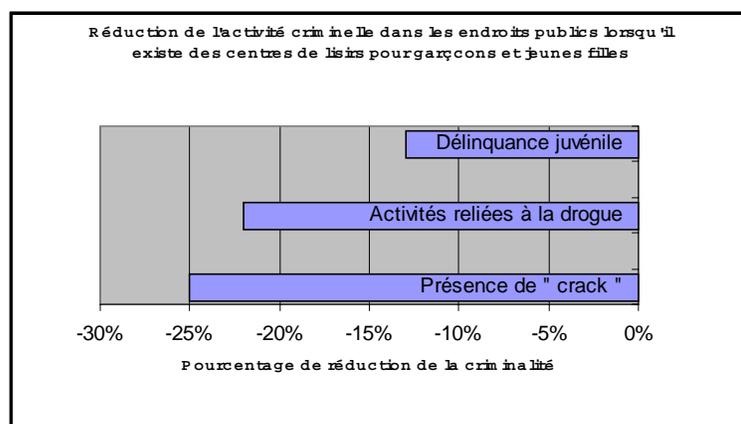
Un nombre croissant de renseignements atteste de l'efficacité de l'intervention, particulièrement dans les quartiers ou secteurs pauvres et auprès des familles et des enfants les plus à risque (Sherman et coll., 1997; CIPC, 1999a). Il s'agit notamment de projets de visites à domicile et de formation préscolaire destinés à donner aux enfants un « bon départ ». Les résultats sont impressionnants : réduction à long terme de la délinquance, moins de décrochage scolaire et qualité de vie meilleure pour les enfants et les parents. Les projets de formation des parents et de thérapies familiales pour apprendre aux parents à mieux élever leurs enfants ont aussi procuré des avantages à court et à long termes.

Selon d'autres recherches, les programmes d'intervention d'envergure dans les écoles peuvent aider à réduire les comportements intimidants, assainir le climat à l'école, améliorer le rendement scolaire et réduire les perturbations et le décrochage scolaire. Les résultats des programmes axés sur les jeunes à risque - qui ont décroché ou qui ont été exclus - montrent que l'acquisition de compétences professionnelles, la formation en cours d'emploi et le mentorat peuvent les aider à réintégrer leurs collectivités.

PROGRAMMES DE PRÉVENTION CIBLANT LES FACTEURS DE RISQUE POUR LES JEUNES ÂGÉS DE 12 À 18 ANS ET MONTRANT LES RÉDUCTIONS DU TAUX DE DÉLINQUANCE



LE RÔLE DES MUNICIPALITÉS DANS LA SÉCURITÉ DE LA COLLECTIVITÉ



Fenêtres cassées et prés en friche

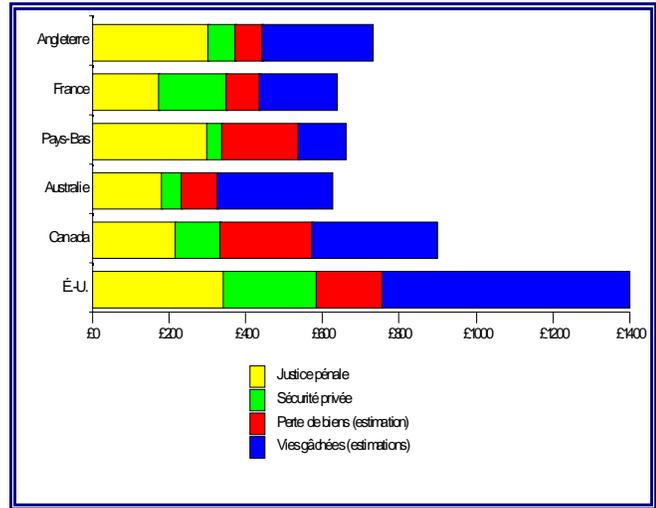
De nombreux pays ont prouvé qu'il est efficace de changer l'environnement et les situations propices à la criminalité. Ainsi, nettoyer les quartiers et les rues délabrés, changer l'architecture des immeubles ou l'aménagement des lieux publics, assurer un meilleur éclairage et une meilleure surveillance sont autant de mesures qui réduisent les conditions propices à la criminalité. De nombreuses études ont fait état de réductions des cambriolages résidentiels, des vols d'automobile, des graffitis ou du vandalisme. Dans les Pays-Bas, en Angleterre et au Pays de Galles, par exemple, les programmes de surveillance de quartier de type « cocon », de sécurité améliorée et de meilleur burinage des biens personnels ont réduit de 70 % à 75 % les cambriolages résidentiels. Une plus grande surveillance dans les systèmes de transport public, l'utilisation de caméras en circuit fermé et le fait d'exiger des propriétaires de bars qu'ils changent leur façon de servir le public ont eu pour effet de réduire les cas de vandalisme et autres perturbations. D'autres projets ont ciblé les causes de la criminalité, soit la drogue, les bandes et les armes à feu. La police a pris l'initiative d'une bonne partie de ces mesures, de concert avec les maires, les organismes et la collectivité.

De toute évidence, les approches planifiées avec soin et qui s'appuient sur l'expérience *réduisent* effectivement la criminalité et les facteurs de risque. Elles améliorent la vie des personnes concernées et montrent que les approches de prévention de la criminalité ne sont pas « dures » ou « indulgentes » - mais simplement d'autres façons de s'attaquer efficacement à la criminalité et à la victimisation. Elles prouvent que les projets d'intervention les plus efficaces sont ceux qui *mettent à contribution la totalité* des organismes et des institutions au niveau de l'administration locale : organisations communautaires, familles, services de police, écoles, travailleurs, services sociaux, jeunes, logement et systèmes de justice.

Des exemples coûteux

La délinquance a des coûts très élevés : il faut examiner la croissance des dépenses relatives à la police, aux tribunaux et aux prisons par rapport aux résultats à long terme. Même si le durcissement des mesures de justice pénale semble indiquer que l'on « s'attaque au problème », ces mesures n'ont aucun effet à long terme pour les familles et n'aident pas à empêcher la délinquance à l'avenir. Les enfants élevés dans la pauvreté, privés de services et de mécanismes de soutien, ont plus souvent tendance à consommer de la drogue et à s'engager dans des activités criminelles à long terme. La plupart des détenus seront ultérieurement remis en liberté, mais des générations d'enfants auront peut-être été élevés sans surveillance parentale étroite.

QUELQUES COÛTS DE LA CRIMINALITÉ PAR HABITANT



On note des différences considérables de rentabilité des mesures de prévention du crime par rapport à celles prises après coup.^{ix} Les mesures préventives peuvent être jusqu'à dix fois plus rentables que les mesures traditionnelles de contrôle comme l'incarcération. Les fonds investis dans la prévention de la criminalité peuvent aussi procurer d'autres avantages que ceux associés à la criminalité et à la victimisation, comme un niveau de scolarité plus élevé, de meilleures compétences professionnelles, une meilleure santé ou une plus grande productivité.

Les dirigeants locaux sont très conscients des nombreux coûts de la délinquance pour la collectivité et de la nécessité de réduire ou de prévenir la criminalité. Les dépenses au titre des services locaux d'application de la loi et d'autres éléments de la justice pénale montent en flèche. Les hôpitaux, services sociaux et écoles qui bénéficient d'un soutien financier local souffrent à mesure qu'ils absorbent les coûts de la criminalité et ses effets sur les victimes.
Creating a Blueprint for Community Safety (1998)

Bonne gouvernance

La criminalité a d'énormes conséquences sur les plans social et économique. Outre les coûts immédiats qu'elle engendre pour la société et les victimes, les dépenses engagées au titre des services de police, des services judiciaires, des services correctionnels et du personnel d'agences de sécurité ont augmenté de façon spectaculaire. De plus, la criminalité crée des problèmes graves pour les administrations locales lorsque des villes ou des centre-ville se dégradent à mesure que les habitants et les entreprises déménagent et que les emplois se perdent, ce qui a pour effet de réduire l'assiette fiscale. Traditionnellement, la criminalité a été considérée comme du ressort de la police et des

procureurs. C'est à eux que les maires et le public s'adressent généralement. Cependant, malgré les dépenses accrues, l'énorme hausse des taux de criminalité des quarante dernières années n'a pu être freinée. La *peur du crime et de la violence* a conduit à l'intensification du recours à des mesures de protection des lieux, d'exclusion d'individus, ainsi qu'à l'application de peines plus sévères. Toutefois, ces mesures ne règlent pas à long terme les problèmes des personnes exclues, ni la criminalité et l'insécurité qui s'étendent aux villes plus petites et aux régions rurales des États-Unis. Dans de nombreux pays, on constate une perte de confiance à l'endroit du système de justice pénale et la criminalité demeure une préoccupation importante de la population. Il faut une approche équilibrée, axée à la fois sur des mesures policières et de justice pénale efficaces et sur des mesures de prévention bien planifiées.

Une enquête de la *National League of Cities* a révélé que l'approche la plus efficace à la réduction du crime est axée, selon les deux tiers (64 %) des maires, sur le renforcement et le soutien des familles, et selon 49 %, sur l'emploi et le développement économique. (Waller & Welsh, 1999)

L'opinion publique continue d'appuyer les mesures de prévention. Dans une enquête menée au Canada en 1994, 61 % des répondants étaient d'avis que les dépenses gouvernementales devaient servir aux mesures de prévention plutôt qu'aux mesures de justice pénale. Aux États-Unis, 54 % des personnes interrogées jugeaient plus efficace d'attaquer la criminalité en augmentant les dépenses pour lutter contre les problèmes économiques et sociaux plutôt que les dépenses pour la police et les prisons.

Les maires ne peuvent résoudre les problèmes de tous... mais ils peuvent affirmer leur leadership

Pour lutter efficacement contre les problèmes actuels liés à la criminalité et éviter des problèmes encore plus graves, nous devons procéder à une *réorientation majeure* de notre façon de penser et d'agir. Voir la sécurité de la collectivité comme un droit fondamental de la personne, un aspect de la qualité de vie - comme faisant partie d'une saine gestion publique - suppose que les dirigeants municipaux soient les premiers responsables de la mise en place des conditions qui favorisent l'émergence de collectivités à la fois sans danger et saines. À cet égard, on ne peut plus s'en remettre uniquement à la police et les municipalités sont bien placées sur le plan *stratégique* pour rassembler tous les intervenants dans une action concertée.

Partie II L'émergence de la sécurité de la collectivité

Au cours des dernières années, dans plus en plus de pays partout au monde, des projets de prévention du crime ont réduit les occasions et augmenté le risque de perpétration d'actes criminels - en changeant les pratiques policières et/ou l'environnement urbain. Certains pays ont concentré leur attention sur la remise en état des quartiers pauvres et les mesures destinées à accroître la capacité des habitants de mieux s'intégrer à la société. Dans l'un et l'autre cas, on constate l'émergence de nouvelles compétences spécialisées et stratégies axées sur la collectivité qui réunissent des intervenants travaillant dans le cadre de *partenariats locaux* où les autorités locales jouent un rôle clé.^x On observe que le concept plus limitatif de prévention de la criminalité - activité de la police - cède le pas à la notion plus globale de la sécurité de la collectivité - une responsabilité de cette dernière.

Pleins feux sur les villes

Les dirigeants des villes assurent un leadership sur le plan de la prévention depuis les années 1980. En France, par exemple, la *Commission des maires sur la sécurité* (Bonnemaison, 1982) a amené la création en 1982 d'un système de contrats avec les maires qui permet à ces derniers d'établir des conseils de prévention du crime. Agissant sous l'autorité du maire, ces conseils ont réuni des personnalités et organismes locaux pour élaborer des projets de prévention du crime dans toute la France.^{xi} Le *Forum européen pour la sécurité urbaine* (FESU) a été créé en 1987 pour permettre aux maires de toute l'Europe d'établir des partenariats dynamiques entre villes dans le but de promouvoir la sécurité communautaire; il regroupe maintenant plus de 100 administrations locales.

Dans le cadre d'une série de réunions internationales, des maires, dirigeants des services de police, juges, dirigeants communautaires, responsables de l'élaboration des politiques, praticiens de la prévention de la criminalité et chercheurs se sont réunis pour discuter de divers moyens de créer des collectivités plus sûres. Ces rencontres ont eu lieu à Strasbourg (1986), Barcelone (1987), Montréal (1989), Paris (1991) et Vancouver (1996). The United States Conference of Mayors et la National League of Cities ont participé à la première *Conférence européenne et nord-américaine sur la sécurité et la prévention de la criminalité en milieu urbain* qui a eu lieu à Montréal en 1989. La Fédération canadienne des municipalités et le Forum européen pour la sécurité urbaine y étaient représentés également et la conférence a abouti à l'adoption d'un « agenda pour des villes plus sûres ». Ces organisations ont aussi participé à une conférence de suivi à Paris (1991), qui a rassemblé 1 600 personnes de 65 pays et a donné lieu à l'élaboration de « sept étapes qui rendront les villes plus sûres dans le monde ».^{xii}

Pays en développement et en transition

Des stratégies de prévention de la criminalité axées sur les villes ont également vu le jour dans les pays en développement et en transition.^{xiii} Un forum latino-américain pour la sécurité urbaine a été organisé à Cordoba en 1998. En Afrique, un *forum international des maires pour des villes plus sûres* a eu lieu à Johannesburg en 1998, rassemblant près de 60 maires du continent africain.^{xiv} Un *programme pour des villes plus sûres* a été lancé en 1996, des projets pilotes étant mis sur pied à Johannesburg, Dar-es-Salaam, Abidjan et Durban.^{xv} *L'Afrique du Sud* a mis l'accent sur l'autonomie locale et les solutions axées sur la collectivité. Son manuel des initiatives communautaires de prévention de la criminalité, *Making South Africa Safe* (1999), expose les grandes lignes de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies locales.

« Des villes dont tous les habitants se sentent en sécurité contribueront à l'instauration de meilleures conditions dans l'ensemble du monde, car lorsque les gens craignent de se faire attaquer, ils s'enferment chez eux, prisonniers de la peur, se replient sur eux-mêmes et l'exercice de tous les autres droits fondamentaux s'en ressent.... on peut espérer beaucoup des stratégies de prévention adoptées pour remédier aux causes profondes de la criminalité urbaine. »

Kofi Annan, Secrétaire général, Nations Unis (1998).

Initiatives européennes récentes

Actuellement, les autorités *locales* et les collectivités de plus de 20 pays élaborent des politiques et des programmes communautaires avec l'appui d'organismes gouvernementaux nationaux permanents qui œuvrent pour la sécurité de la collectivité.

En *Angleterre et au pays de Galles*, deux grandes initiatives prises en 1998 ont mobilisé les administrations locales. En vertu du *Crime and Disorder Act* (1998), chaque municipalité et son service de police doivent établir un *partenariat de sécurité de la collectivité*. Ces partenariats regroupant les représentants de divers organismes, dont les services de santé et les services de probation, ainsi que des représentants de la jeunesse. Ces partenariats ont pour mandat de poser des diagnostics locaux de sécurité^{xvi}, d'établir les priorités d'action et d'élaborer et de mettre en œuvre des plans stratégiques sur une base triennale.

Les partenariats pour la sécurité communautaire :

- procéderont à des diagnostics locaux de sécurité portant sur la criminalité, la victimisation et les infractions à l'ordre public, en consultant les habitants de l'endroit, et publieront les résultats;
- établiront les priorités d'action;
- élaboreront et mettront en œuvre des plans stratégiques comportant des cibles et des objectifs clairs en fonction de ces priorités.

On reconnaît par là que les *partenariats* de prévention de la criminalité sont généralement plus efficaces qu'un organisme (par exemple, un service de police ou une école) agissant seul, et que les stratégies *ciblées*, prévoyant une analyse, un suivi et une évaluation rigoureuses donnent des résultats.

Ces partenariats pour la sécurité de la collectivité font partie d'une nouvelle stratégie nationale visant les quartiers. La *National Strategy for*

Kingsmead Estate, Hackney, R.-U.

Ce partenariat entre le conseil local, les locataires et la police a commencé par obtenir des injonctions civiles pour empêcher l'intimidation et l'activité des gangs et mène maintenant des activités de développement communautaire : p. ex., rénovation de bâtiments, création de centres d'accueil et d'activités pour les jeunes...les cambriolages sont passés de 340 en 1992 à 50 en 1993 et les résidents ont un regain de confiance... *Reducing Neighbourhood Crime* (1998).

Neighbourhood Renewal. Depuis 1998, la section de l'exclusion sociale a produit une série de 18 rapports du groupe d'action sur les politiques, dans le cadre de cette stratégie. Ces rapports exposent les moyens d'atteindre les quatre objectifs de la stratégie : moins de chômage à long terme, moins de délinquance, meilleure santé et meilleures compétences.^{xvii}

Les administrations locales peuvent demander une partie des 415 millions de dollars prévus au titre du financement pour l'élaboration de stratégies de réduction de la criminalité axées sur les familles et les quartiers à risque élevé. En outre, 10 % de ces fonds doivent être consacrés à l'évaluation de ces programmes, notamment de leurs avantages à court et à long termes ainsi que de leur rentabilité. De façon générale, l'accent porte sur la « réflexion concertée », c'est-à-dire axée sur l'action intersectorielle ou la collaboration entre les autorités et les organismes, au niveau local ainsi qu'aux échelons régional et national (*Joining It Up Locally*, 1999).

En France, les partenariats d'action locale pour la prévention de la criminalité existent depuis plus de 15 ans. Ils ont été renommés *Contrats locaux de sécurité* (CLS) en 1997, et visent un meilleur équilibre entre les actions de développement social et de prévention et de sécurité. Ils se fondent sur la notion que sécurité = prévention + sanction + réintégration. La prévention et la réintégration sont considérées comme étant la responsabilité de tous. Ces contrats requièrent que les partenariats locaux favorisent l'accès à la justice et l'aide aux victimes afin de créer aussi de l'emploi pour les jeunes et leur fournir la formation, et qu'ils prennent des mesures pour prévenir la délinquance par la création d'emplois pour les jeunes, l'appui des parents et la mise sur pied de programmes sportifs et culturels qui répondent aux besoins locaux.

Hanko, Finlande : En 1991, cette petite ville de 11,000 habitants a modifié ses politiques de bien-être de l'enfance de manière à ce qu'elles soient moins axées sur les soins en établissement; a mis en place un programme de patrouilles à pied pendant la nuit afin d'augmenter le contrôle social informel; et a élaboré des programmes d'emploi et de formation professionnelle afin de réduire l'absentéisme scolaire, la toxicomanie et les comportements antisociaux et criminels. Les résultats ont été une réduction de 41% des crimes contre la propriété commis par des juvéniles et une diminution de 50% des coûts des allocations d'aide sociale versées pour les enfants entre 1991 et 1993.

100 Programmes pour la prévention de la criminalité (CIPC, 1999b : 86).

En tant qu'agents de médiation sociale et d'aide à la sécurité des collectivités, plusieurs des nouveaux emplois seront comblés par des jeunes issus de milieux défavorisés où les taux de chômage sont élevés.^{xviii} Les contrats de sécurité locaux sont intégrés aux contrats municipaux plus vastes dont l'objet est la revitalisation et le renouveau social et économique.

Contrats locaux de sécurité

Environ 378 contrats de villes ont été signés avec les maires et 720 contrats locaux de sécurité ont été passés pour la plupart des grands centres urbains en France. La création d'emplois comprendra l'embauche de 20 000 « agents de médiation sociale » qui s'occuperont de questions de prévention et de sécurité au niveau local, et de 15 000 adjoints de sécurité locaux rattachés aux services de police.

La *Belgique* a adopté le système français qui consiste à financer des contrats de ville. Plus de 30 conseils municipaux de prévention de la criminalité ont signé des contrats au cours des six dernières années, de même que les cinq grandes villes et les sept districts de Bruxelles. Généralement, les conseils sont tenus de charger un *agent compétent* d'administrer et d'élaborer des initiatives répondant aux besoins locaux.

Les Pays-Bas ont élaboré en 1996 une politique concernant les grandes villes pour faire face aux problèmes majeurs de celles-ci. Cette politique porte tout particulièrement sur la concentration du chômage, l'éclatement des familles, les rues et les endroits publics délabrés, la toxicomanie et la criminalité. Des ententes ont été conclues entre les dirigeants des administrations locales des quatre principales villes et de 21 villes de taille moyenne, ainsi qu'avec des ministères nationaux. Ces derniers fournissent les fonds nécessaires à l'élaboration de stratégies et de programmes pour remédier à ces problèmes.

Dans le cas du programme *Stadswacht*, ou programme des gardiens de ville à Dordrecht, en Hollande, des jeunes recrutés parmi les chômeurs chroniques reçoivent une formation qui leur permet de patrouiller en uniforme les endroits publics (mais sans avoir les pouvoirs policiers). Les gardiens de ville présentent à la police et aux services municipaux des rapports sur des problèmes de criminalité ou les désordres ainsi que des solutions, et aident les touristes...

Il y a eu une réduction de 17 % de l'ensemble des crimes perpétrés dans les quartiers patrouillés par les gardiens de ville depuis la création du programme.

100 Programmes pour la prévention de la criminalité (CIPC, 1999b: 66).

Le *programme intégral de protection et de sécurité* portant sur la délinquance et la sécurité des jeunes, les nuisances liées à la drogue, la violence dans la rue, la sécurité des quartiers résidentiels, les cambriolages, les vols et agressions, les crimes liés aux véhicules et la sécurité routière a été adopté en 1999. Il met l'accent sur la collaboration avec les ministères, les groupes communautaires et les regroupements d'entreprises. Les projets en cours visent les enfants et les jeunes à risque, particulièrement les membres des minorités ethniques, en offrant des programmes « bon départ » ou visant à réduire le décrochage scolaire et le chômage.

L’Australasie et le Canada

En *Nouvelle-Zélande*, 62 municipalités ont signé des contrats qui s'inspirent du modèle français pour créer des *Safer Community Councils* (conseils pour des collectivités plus sûres). Ces conseils visent à accroître la capacité des collectivités locales de prendre des mesures de prévention de la criminalité et de s'attaquer aux problèmes locaux liés à la criminalité; ils obtiennent, semble-t-il, un certain succès (Hamilton, 1999). En *Australie*, les villes et les comtés des provinces de Victoria, d'Australie du Sud et du Queensland élaborent aussi, depuis le milieu des années 1990, des stratégies et des mesures destinées à aider les administrations locales et leurs partenaires à créer des villes plus sûres (CIPC, 1999b; White, 1998).

Au *Canada*, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et les responsables locaux dans des villes comme Montréal, Toronto ou Kitchener ont participé de près à l'élaboration de plans de sécurité communautaire. Le gouvernement fédéral a récemment accordé 27 millions de dollars canadiens, par l'entremise de son Centre national de prévention du crime, à trois grands programmes de financement : un programme de mobilisation des collectivités, un fonds d'investissement dans la prévention du crime et un programme de partenariat en prévention du crime. Ces mesures visent à stimuler les initiatives locales de prévention du crime par le développement social et à permettre d'élaborer des outils et de recueillir des renseignements sur la création de partenariats, l'évaluation des besoins, la préparation de plans, les bonnes pratiques, la mise en œuvre, l'intervention efficace et l'évaluation.

En 1990, la croissance du trafic de drogues et un taux élevé de criminalité dans le quartier de la Petite Bourgogne à Montréal ont mené à la création d'une coalition de quartier regroupant les services municipaux, les habitants et la police. Ensemble, ils ont aménagé un nouveau complexe sportif, amélioré les bibliothèques, le transport, l'éclairage des rues et la sécurité, encouragé la création d'emplois et assuré de meilleurs services d'assistance sociale. En outre, ils ont créé un bulletin d'information local et un festival annuel des habitants du quartier. Ces mesures ont eu pour résultat une baisse de 46 % des crimes signalés, après les trois premières années, ainsi que du trafic de drogues.

100 Programmes pour la prévention de la criminalité
(CIPC, 1999b: 46)

Tendances nouvelles aux États-Unis

Aux États-Unis, les maires des villes et les autorités locales ont commencé il y a dix ans à participer beaucoup plus activement aux initiatives de sécurité communautaire. La montée de la criminalité, de la victimisation et de la violence vers la fin des années 1980 et au début des années 1990, associée à l'épidémie de crack, de violence et d'homicides chez les jeunes, de même que la croissance rapide des populations carcérales ont donné l'impulsion à la recherche de nouvelles approches. L'association des maires des États-Unis (*The US Conference of Mayors* ou USCM) et la ligue nationale des villes (*National League of Cities* ou NLC) ont entrepris des enquêtes et mis sur pied des groupes de travail chargés d'examiner divers aspects de la prévention de la criminalité, notamment les questions comme les drogues et les jeunes.

MUSCLE et T-CAP : Action concertée aux niveaux municipal et local

En 1991, la gravité et l'accroissement des problèmes de criminalité ont mené huit maires du Texas à créer la coalition MUSCLE - *Mayors United on Safety, Crime and Law Enforcement*.^{xix} Les huit villes représentaient 35 % de la population mais 60 % des crimes violents dans tout l'État du Texas. Les maires ont élaboré non seulement des propositions législatives, mais aussi une importante initiative de prévention de la criminalité (NCPC, 1994). Ce plan d'action, le *Texas City Action Plan to Prevent Crime* ou T-CAP, visait sept des villes. Les maires étaient d'avis qu'en élaborant leurs programmes simultanément, ils pourraient chacun tirer parti de l'expérience des autres.^{xx}

Le gouvernement fédéral a chargé le *National Crime Prevention Council* (NCPC) de faire fonction de facilitateur. À cette fin, il a fallu embaucher un coordonnateur à l'échelle de l'État, élaborer un prototype de planification, procéder à la formation du personnel et élaborer des documents, des manuels et des outils de communication au niveau local pour aider à la mise en œuvre des plans communautaires. Chaque ville a créé une *coalition* d'organismes municipaux et de dirigeants communautaires œuvrant sous la direction du maire, procédé à une *évaluation des besoins*, créé des groupes de travail composés de citoyens et d'experts chargés de s'occuper de questions particulières, et élaboré un plan de mise en œuvre à l'échelle de la ville et non limité à un quartier, projet ou type de besoin.

Le plan d'action T-CAP a permis :

- d'établir un plan axé sur les objectifs visés;
- de concentrer les efforts dans les secteurs où des mesures s'imposent et donneront des résultats;
- d'éviter le piège du « du statu quo »
- d'optimiser l'affectation des ressources existantes;
- d'adapter ses produits aux besoins locaux;
- d'obtenir de nouveaux engagements, partenariats et ressources;
- de tenir compte de l'évolution des gens sur le terrain
- de faire face plus efficacement aux imprévus et aux situations d'urgence.

NCPC (1994: 4).

Les plans étaient diversifiés, reflétant les différences d'intérêts et d'enjeux locaux. Ils allaient de la création d'un service de sports pour les jeunes et d'organisations destinées à aider les quartiers pauvres, à des modifications aux programmes scolaires et à la mise sur pied de centres de ressources pour la prévention de la criminalité. Le résultat a été l'élargissement du rôle et l'accroissement de l'importance des activités de prévention, à mesure qu'augmentait la capacité d'action des participants (NCPC, 1994: 4). Le plan d'action T-CAP a prouvé que les villes *possèdent déjà* d'importantes connaissances. Les organismes municipaux comme les services des parcs, d'hygiène, de la circulation, les services à la jeunesse, les services de santé et les départements de l'éducation, recueillent tous des renseignements qui, ensemble, peuvent fournir un tableau détaillé des liens entre les problèmes de violence et de criminalité et d'autres questions sociales et la façon d'intervenir efficacement. En outre, les coûts du programme étaient relativement modestes : 450 000 \$ fournis par le palier fédéral, entre 5 000 \$ et 10 000 \$ fournis par les villes participantes en plus d'un appui *non financier*.

Programmes communautaires intégrés (Comprehensive Community Programs)

Au cours des années 1990, un certain nombre d'initiatives fédérales de financement d'envergure ont facilité l'adoption de mesures locales de prévention de la criminalité répondant aux besoins locaux. Ces initiatives tiennent compte du fait que les services fragmentés constituent un gaspillage de

ressources et qu'il est préférable de mener une action concertée plutôt que de prendre des mesures isolément. Ces initiatives, qui sont devenues de plus en plus globales, comprennent les programmes *Operation Weed and Seed*, *Pulling Americas Communities Together* (PACT), et *Comprehensive Community Program* (CCP).^{xxi} Elles diffèrent des initiatives de financement antérieures sous trois rapports importants :

- elles financent des programmes *intégrés* plutôt que des programmes offrant un seul service ou portant sur un seul problème;
- elles agissent sur certains des *facteurs sociaux, économiques et situationnels clés* associés à la criminalité, au moyen d'approches pluridisciplinaires;
- elles représentent des initiatives et des mécanismes de contrôle locaux et *communautaires*, financés et appuyés par les instances gouvernementales plutôt qu'une démarche dictée par les paliers supérieurs (Kelling et coll., 1998).

Le *Comprehensive Community Program* (CCP) a été mis sur pied en 1994 par le *Bureau of Justice Assistance* (BJA) dans le but d'intégrer les activités d'application de la loi et les programmes sociaux. Il permet aux dirigeants locaux de contrôler l'affectation des fonds.

Le CCP est financé dans seize municipalités.^{xxii} Pour participer au programme, les collectivités doivent prendre l'initiative d'établir des partenariats, s'être dotées d'une structure locale de coordination et accroître leurs services de police communautaire. Bon nombre des villes et des collectivités participant au CCP se sont appuyées sur leur expérience de coalitions locales établies dans le cadre du T-CAP ou de l'initiative *Operation Weed and Seed*. On considère que l'obligation d'élargir les services de police communautaire a aidé les collectivités à élaborer leurs stratégies. Elles ont tiré des leçons de leurs erreurs et de leurs succès. Les contrats prévoient généralement des mécanismes d'auto-évaluation et de reddition de comptes.

Quelques signes indiquant que le CCP donne de bons résultats :

À *Baltimore*, les ordures ont été enlevées, les fumeries de crack ont été fermées et des bâtiments ont été mis sous séquestre pour être gérés pour le compte des quartiers. Des associations ont été créées pour aider les locataires à acheter des maisons auparavant abandonnées.

À *Columbia*, la police peut maintenant stationner les voitures personnelles et les voitures de police dans des projets de logements sociaux sans crainte de vandalisme et les livraisons de pizza aux citoyens ont repris.

À *East Boston*, le dirigeant d'une association d'entreprises locale demande aux marchands d'enlever les écrans de métal qui protègent leurs portes et leurs fenêtres.

À *Salt Lake City* et à *Fort Worth*, les habitants demandent voix au chapitre sur les questions d'administration locale et l'occasion d'exprimer leurs opinions au sujet des problèmes locaux. *Kelling et coll., (1998).*

Le document *Six villes plus sûres* donne des exemples des succès remportés dans six villes en faisant état des principales stratégies adoptées et des principaux programmes mis sur pied (NCPC, 1999a). Les six villes en question, soit Boston, Denver, Fort Worth, Hartford, New York et San Diego, font toutes état de réductions importantes de la criminalité, supérieures à la baisse nationale enregistrée dans les années 1990. La diminution du nombre de jeunes qui commettent une grande partie des infractions, les changements survenus dans le

marché de la drogue, une plus grande stabilité économique et une amélioration sur le plan de l'emploi des jeunes sont autant de facteurs qui ont probablement contribué à la diminution de la criminalité signalée à la police, comme l'ont fait les initiatives concertées menées par plusieurs organismes et les initiatives locales axées sur la collectivité. À Boston, Fort Worth et New York, la police a pris l'initiative en mettant sur pied son projet. À Denver, Hartford et San Diego, ce sont le maire et le conseil municipal qui ont assumé le leadership. Dans tous les cas, les intervenants ont œuvré de concert avec les coalitions communautaires, regroupant plusieurs organismes pour élaborer des programmes répondant aux besoins locaux. En outre, ils ont montré les avantages qui en découlent sur le plan de la santé de la collectivité, et qui vont bien au-delà de la réduction de la criminalité si l'on en juge par les résultats obtenus au regard des questions jugées cruciales par les habitants de l'endroit (NCPC, 1999a).

Initiative visant les petites villes

Un certain nombre de petites villes et de municipalités rurales ont aussi élaboré des programmes globaux. Environ 70 % des Américains habitent dans des villes de 25 000 à 50 000 habitants. Le NCPC a mis au point en 1997 la *Small Cities Initiative* dans le cadre de laquelle sept villes bénéficient d'un financement fédéral, de l'État et du palier local.^{xxiii} Onze villes participent maintenant à cette initiative, à laquelle le NCPC fournit un soutien technique, et elles élaborent des stratégies qui utilisent leurs réseaux et leurs ressources de proximité et visent à les préserver.

En résumé

L'examen de la participation des autorités locales dans un certain nombre de pays d'Europe, d'Amérique du Nord, d'Afrique et d'Australasie - dans les grands centres métropolitains comme dans les villes plus petites et les régions rurales - permet de dégager un certain nombre de tendances importantes :

- on constate une réorientation, d'une approche relativement limitée axée sur la prévention de la criminalité, vers une stratégie plus large qui considère la *sécurité de la collectivité* comme un bien commun;
- la nécessité de promouvoir la sécurité de la collectivité en s'attaquant aux *conditions sociales et économiques* qui engendrent la criminalité et la victimisation fait l'objet d'un consensus de plus en plus vaste;
- auparavant, on considérait que la prévention incombait d'abord à la police, mais aujourd'hui, on reconnaît que *les gouvernements, les collectivités et les partenariats* à tous les niveaux doivent œuvrer activement pour la prévention de la criminalité;
- on reconnaît le rôle crucial que jouent les *dirigeants municipaux* dans ce processus en organisant et en mobilisant des coalitions de partenaires locaux pour créer des collectivités saines et sûres;
- on constate de plus en plus que les interventions visant à agir sur les facteurs de risque peuvent contribuer *efficacement* à réduire la criminalité de même que d'autres problèmes sociaux;
- et que l'intervention peut être *rentable* par rapport aux solutions qu'offre le système de justice pénale.

Au cours des dernières années, on a appris à mieux *comprendre* la sécurité communautaire et on a élaboré une *stratégie* pour la réaliser, qui peut être appliquée par les administrations locales. Cette stratégie est exposée dans la section qui suit.

Partie III Cadre d'intervention pour promouvoir la sécurité communautaire

Stratégie pour analyser les problèmes, mobiliser les ressources et passer à l'action

Dans cette section, nous exposons les principaux éléments du cadre d'intervention pour promouvoir la sécurité communautaire utilisé par les administrations locales de nombreux pays. Cette approche comprend :

- reconnaître que la sécurité de la collectivité est un droit et une question de qualité de vie dans les collectivités saines;
- mener une action horizontale et verticale intersectorielle;
- reconnaître le rôle crucial du leadership politique;
- adapter les stratégies aux besoins locaux en se fondant sur une analyse fiable et des plans ciblés;
- créer des capacités;
- mettre au point des outils et boîtes à outils.

Des collectivités sûres et saines

La sécurité de la collectivité est, comme la santé, un aspect essentiel de la qualité de vie à laquelle les citoyens ont droit. On peut procéder, pour protéger les collectivités contre la criminalité ou pour rétablir certains niveaux de sécurité, de la même façon que dans le cas des questions de santé publique. Une approche préventive en santé publique, comme celle adoptée pour réduire l'incidence des maladies du cœur, comprend la détermination des facteurs qui en augmentent le risque. Lorsqu'on examine l'évolution des problèmes économiques et sociaux dans un quartier ou une collectivité et les tendances en matière de criminalité, de désordres et de victimisation, il devient plus facile de voir où et comment intervenir. Aux États-Unis, le *Center for Disease Control and Prevention* a démontré que la criminalité et la violence peuvent être considérées comme des problèmes de santé, ce qu'illustre bien le programme d'intervention communautaire *Communities That Care* mis sur pied à Seattle.

Des programmes semblables sont en préparation au Royaume-Uni (Nuttall et coll., 1998), en Écosse, aux Pays-Bas (Junger-Tas, 1997), ainsi que dans divers États américains.

Le programme *Communities That Care* mis sur pied à Seattle (Washington) utilise une approche axée sur la santé publique. Ses principaux objectifs sont de réduire la délinquance et la toxicomanie par une combinaison de connaissances des risques et des facteurs de protection et d'intervention efficaces, en planifiant soigneusement la mobilisation de la collectivité. Un conseil communautaire composé des principaux dirigeants locaux, de citoyens et d'organismes procède à une évaluation des principaux facteurs de risque et de protection et élabore une stratégie d'intervention. (Wong et coll., 1996).

Ce type d'approche favorise aussi la prise de mesures plus générales d'aide aux victimes. La reconnaissance des répercussions à long terme de la criminalité sur la santé des victimes a mené à la mise sur pied de programmes qui offrent un appui communautaire allant au-delà de l'aide immédiate fournie à la victime. À Boston, par exemple, on a créé un partenariat pour venir en aide aux jeunes victimes de crimes et pour empêcher la revictimisation dont on sait maintenant que le risque est élevé (voir l'encadré ci-contre). À Londres, Angleterre, le service local de santé élabore actuellement une stratégie de santé qui reconnaît les liens qui existent entre la criminalité, les désordres, la victimisation et la santé, et donc la nécessité d'une perspective beaucoup plus large de la prévention (Crime Concern, 1999).

Le *Boston Youth Services Provider Network* est maintenant en place dans quatre districts de police sur onze et a établi un partenariat avec *Boston Cares for Injured Youth* et avec le système de surveillance des services d'urgence des hôpitaux. Ils identifient les jeunes qui ont été blessés intentionnellement. Ces jeunes courent un risque sur 25 d'être blessés de nouveau. *Boston Cares* fournit un service communautaire d'assistance post-hospitalisation pour les aider à se remettre de leurs blessures et réduire le risque qu'ils ne soient blessés de nouveau.
CCP Bulletin, mars 1999.

Action horizontale et verticale

Un autre thème important est la création de *partenariats* coopératifs qui peuvent « sortir des sentiers battus ». La capacité de travailler hors des cadres établis est importante pour deux raisons. En effet, il importe de mener une action intersectorielle et ce, pour deux grandes raisons. En premier lieu, il est peu probable que des projets isolés permettent de s'attaquer efficacement aux multiples problèmes avec lesquels sont aux prises les familles qui habitent dans des quartiers défavorisés où la criminalité est élevée. À l'issue de leur examen des mesures efficaces de prévention de la criminalité, par exemple, Sherman et ses collègues (1997) en sont arrivés à la conclusion que la prévention efficace dans les quartiers où le niveau de violence est élevé exige l'intervention simultanée de *nombreux organismes locaux*. C'est également le cas des petites villes.

En deuxième lieu, on constate dans de nombreux pays un sentiment de frustration face à des années de financement ou d'élaboration de projets sans incidence mesurable ou d'effet à long terme. Pour que l'administration locale mène une action efficace, tous les services municipaux doivent collaborer au lieu d'œuvrer isolément. Il faut l'appui des paliers supérieurs de gouvernement et des liens entre le palier national, l'État, la région ou la province. C'est l'une des grandes raisons d'être des politiques adoptées en Angleterre et aux pays de Galles et qui mettent l'accent sur l'action intersectorielle et « la réflexion concertée », et une des caractéristiques de l'approche adoptée en France.

Lorsque nous tâchons d'élaborer des mesures pour nous attaquer aux problèmes de l'exclusion sociale, la difficulté essentielle que nous rencontrons tient peut-être à la disparité des sources de financement...
Young People. Policy Action Team 12 (1999).

Leadership politique - Le rôle du champion - Tout le monde sait qui est le maire

Le troisième thème a trait à l'expérience dans de nombreux pays qui illustre la nécessité d'un véritable *engagement et d'un leadership* de la part d'une personne haut placée qui *se charge* d'inscrire les questions de sécurité de la collectivité à l'agenda social.

Cette personne était souvent le maire, le premier dirigeant d'une autorité locale, un chef de police ou une autre personne clé au niveau de l'administration locale. Dans certains cas, un organisme ou un agent chargé de la sécurité de la collectivité a pour mandat d'animer et d'élaborer des partenariats et des plans. Il est évident que les administrations locales, qu'il s'agisse de maires de villes grandes ou petites, de conseils d'arrondissements ou de municipalités, sont les mieux placées pour donner aux citoyens *voix au chapitre* et leur permettre de *participer* au développement de leur quartier, et elles peuvent jouer un certain nombre de rôles importants :

Une étude effectuée en 1996 par la *National League of Cities* a révélé que les administrateurs et les élus locaux exercent leur leadership de quatre façons :

- ils servent d'exemple et donnent le ton au débat public et au règlement de problèmes;
- ils se servent du pouvoir que leur confère leur charge pour transmettre des messages à leur collectivité;
- ils aident à façonner les processus et les programmes;
- ils utilisent leurs habiletés de création d'équipes pour créer un climat de confiance, promouvoir la communication et résoudre les conflits.

- un rôle de *prévention* par l'éducation de la population et la sensibilisation des médias;
- un rôle de *promotion* en encourageant les initiatives destinées à promouvoir la sécurité de la collectivité;
- un rôle *actif* en fournissant de l'aide aux victimes et en facilitant la médiation et le règlement des différends et des conflits locaux;
- un rôle d'*acquisition* des connaissances et de *planification*;
- préciser les exigences et les contraintes internes et externes;
- mettre en place une *structure locale permanente* dotée de mécanismes locaux de coordination et des ressources nécessaires.

Qu'est-ce qui amène les collectivités à collaborer?

Le NCPC a demandé à toute une gamme de coalitions d'administrations locales et de collectivités ce qui les avait motivées à mener une action concertée. Les réponses étaient très variées, selon la situation et les circonstances locales. Un ou plusieurs de six facteurs suivants avaient servi de catalyseur (*Creating a Blueprint for Community Safety*, 1998: 13) :

- une crise imminente et le sentiment que la situation se détériorerait à défaut de mesures immédiates;
- des pressions communautaires résultant d'une stratégie ou d'un incident catalyseur;
- le succès d'une initiative existante ou portant sur une seule problématique;
- un soutien de l'extérieur;
- l'évidence du fait que les interventions axées sur une seule problématique ne peuvent régler des questions complexes;
- le désir de maintenir des quartiers sûrs et d'éviter une crise.

Adapter les stratégies aux besoins locaux en s'appuyant sur une analyse fiable

Le quatrième thème qui se dégage est l'importance d'une analyse minutieuse et approfondie des problèmes locaux. À cette fin, il faut se pencher à la fois sur les grands facteurs qui font que des personnes et ou des endroits deviennent à risque et sur les stratégies efficaces de réduction de ces risques, et procéder à une analyse rigoureuse des problèmes locaux.

Une analyse minutieuse des problèmes locaux - parfois appelée *diagnostic* ou *vérification locale de sécurité* - requiert la ceuillette de données détaillées sur la criminalité, la victimisation, les désordres et la peur du crime dans un quartier, une municipalité ou une ville (où, quand, qui). Ces renseignements peuvent comprendre les statistiques de la police, les données de recensement, ainsi que les résultats des enquêtes locales menées auprès des résidants, des entreprises, des écoles, des agences de transport et des hôpitaux. Cependant, il faut examiner aussi les liens avec toute une gamme d'autres problématiques comme le logement, les emplois et le chômage, le décrochage scolaire, les installations pour les jeunes et d'autres ressources communautaires. Il faut compter de six mois à un an pour poser un bon diagnostic de sécurité. Cette analyse minutieuse permet d'élaborer des stratégies et des plans ciblés. Une fois mis sur pied, les projets doivent être constamment surveillés et évalués pour savoir s'ils donnent les résultats attendus ou s'il y a lieu de les modifier.

Les projets de gestion des quartiers sont plus souvent couronnés de succès s'ils se conforment aux cinq principes suivants :

- une personne qui a la responsabilité générale du projet au niveau du quartier;
- la participation et le leadership communautaires;
- les outils nécessaires pour prendre des mesures concrètes;
- une approche planifiée et systématique à la façon de s'attaquer aux problèmes locaux;
- des mécanismes efficaces de prestation.

Neighbourhood Management. Policy Action Team 4 (2000).

Plus la stratégie est ciblée, plus elle il est probable qu'elle soit efficace. Ainsi, il faut, par exemple, affecter les ressources aux :

- quartiers les plus défavorisés;
- quartiers où il y a le plus de crimes (les « points chauds »);
- endroits qui ont déjà été victimisés;
- familles qui sont le plus à risque;
- personnes qui sont le plus à risque;
- personnes qui ont été victimisées.

Les approches possibles dans les petites villes et les régions rurales peuvent être différentes de celles employées dans les grands centres urbains.

L'importance du développement des capacités

Créer des *partenariats*, obtenir un *financement* ou des *contrats locaux de sécurité*, procéder à un *diagnostic de sécurité*, élaborer un *plan d'action*, le *mettre en œuvre*, *l'évaluer* et en *assurer le maintien* ne sont pas des tâches simples. Elles requièrent des compétences spécialisées, de

l'information et des approches qui peuvent différer considérablement des méthodes habituelles de travail.

Le développement des capacités comprend l'acquisition des compétences, des connaissances pratiques, de l'expérience et des outils nécessaires pour entreprendre une action communautaire efficace. De nombreux pays, qui reconnaissent maintenant qu'il importe de développer les capacités, élaborent une gamme plus étendue de programmes de formation du personnel affecté à la sécurité de la collectivité et portant sur le suivi et l'évaluation, sur des problématiques particulières (p. ex., la drogue, la violence familiale, la santé mentale) et sur la prestation continue d'assistance technique, de conseils et de soutien.

Dans les pays d'Europe, cette formation est dispensée par des organismes comme le *forum européen pour la sécurité urbaine*, *Crime Concern* et le *London Borough of Brent* en Angleterre et aux pays de Galles, et le centre *Copping On* en Irlande. Il s'agit notamment de la formation nécessaire pour mener des interventions particulières comme le mentorat ou

Copping On est un petit centre en Irlande qui offre une formation locale aux personnes qui interviennent auprès des jeunes qui ont abandonné leurs études et des jeunes à risque. La formation comprend un programme résidentiel, une trousse de ressources et un soutien de suivi.

pour intervenir auprès des jeunes à risque, ou encore pour fournir une gamme de compétences aux administrations et aux partenariats œuvrant pour la sécurité communautaire. En Angleterre et aux pays de Galles, les autorités locales doivent en outre se conformer à des lignes directrices nationales portant, entre autres, sur la façon de procéder pour établir un partenariat, mener des diagnostics locaux de sécurité et évaluer les résultats des programmes.

Aux États-Unis, l'organisme fédéral de financement (BJA) a fourni aux programmes CCP une assistance technique ainsi que des lignes directrices sur l'établissement du budget et l'élaboration du programme. La *National Funding Collaborative on Violence Prevention* (NFCVP) et le NCPC assurent déjà une formation dans le cadre d'initiatives de sécurité de la collectivité menées en partenariat et par les autorités locales. En outre, le NCPC élabore de concert avec l'Université du Kansas un programme de formation qui sera accessible sur le Web.

La presse et les médias

Il importe aussi de se doter de la capacité de sensibiliser le public à la prévention à l'échelle de la collectivité et de se servir des médias à bon escient. Il s'agit, entre autres, de faire connaître les avantages et les succès des stratégies bien planifiées et de préciser comment des problèmes ont été réduits ou réglés. Les maires, les conseillers municipaux, le personnel des administrations locales, la police, les professionnels œuvrant dans le domaine de la sécurité de la collectivité, les membres de la collectivité, les chercheurs et les évaluateurs ont tous besoin de formation et de politiques claires afin d'apprendre à communiquer avec les médias. Il importe de présenter les initiatives comme faisant partie d'un projet *collectif*, de manière à susciter l'engagement de la communauté. Il importe de communiquer les informations rapidement - et d'utiliser des formules percutantes!

Contrats locaux de sécurité et financement

Les projets collectifs entraînent des dépenses au titre du démarrage, des projets pilotes et de la mise en œuvre et exigent en outre un financement à long terme. Des ressources sont requises pour *assurer le maintien* de l'activité au niveau local, pour *démontrer* l'efficacité et l'efficience des projets et pour *diffuser* l'information et les pratiques exemplaires au moyen de transferts et de formation. Parmi les principaux moyens utilisés à cette fin, il faut mentionner les contrats locaux de sécurité ou de sécurité de la collectivité qui

permettent à des partenariats locaux d'élaborer des plans et de les adapter à leurs besoins. Souvent, les contrats comprennent l'obligation expresse d'assurer le suivi et d'évaluer les projets.

Qualité de vie et sécurité sociale : Ghent, Belgique

En 1997, un contrat de sécurité a permis à une tour d'habitation « à problèmes » d'améliorer l'aspect matériel et la qualité de vie, de réduire le trafic de drogue, le vol d'automobiles et les cambriolages, et de se défaire de sa réputation d'immeuble « à problèmes ». Le plan a été élaboré et exécuté par plus de 300 résidents, l'administration locale et la police.

Prix européens de prévention du crime 1999.

Pour financer les initiatives, outre les subventions obtenues des organismes de l'État ou nationaux et les contrats conclus avec eux, on peut mettre en commun les fonds provenant de tous les organismes des administrations locales, des écoles, des organisations communautaires, des fondations privées et des entreprises. La NFCVP met en commun les ressources provenant des secteurs public et privé pour aider les coalitions communautaires locales à élaborer des programmes destinés à réduire la violence.

Outils et boîtes à outils

Il faut des outils pour *déterminer les tendances* en matière de criminalité et d'insécurité, les emplacements et endroits où elles se manifestent et les problèmes sociaux et économiques qui y sont associés; pour *agir sur les facteurs de risque* qui sous-tendent ces problèmes et pour *évaluer* les modalités et les répercussions des programmes.

Manuels et guides

De nombreux renseignements sur l'élaboration de stratégies à l'échelle de la collectivité, fondés sur l'expérience des dix dernières années et plus, sont maintenant accessibles dans de nombreux pays. Des recueils d'information sur les pratiques et programmes exemplaires, des guides et des manuels pratiques, des résumés de recherches dont les résultats ont été évalués, des programmes ou guides détaillés sur la façon de procéder pour mettre en place dans les collectivités une gamme de programmes éprouvés sont maintenant disponibles (voir sources et ressources). En voici quelques exemples américains : *Innovative State and Local Programs* (BJA 1997); *Creating a Blueprint for Community Safety* (NCPC, 1998a); *Standing in the Gap* (NCPC, 1999b); *Blueprints for Violence Prevention* (CSPV, 1997); *150 Tested Strategies to Prevent Crime from Small Cities, Counties, and Rural Communities* (NCPC, 2000).^{xxiv}

Collecte de renseignements au niveau local - Observatoires et cartographie de la criminalité

Pour mener une action collective au niveau du quartier et dans le cadre de partenariats, il faut disposer de l'information nécessaire. Poser un diagnostic de sécurité requiert des données fiables sur toute une gamme de problèmes sociaux, économiques, de santé et environnementaux, en plus de renseignements sur la criminalité et les désordres, fournis par les dossiers de police ou par les

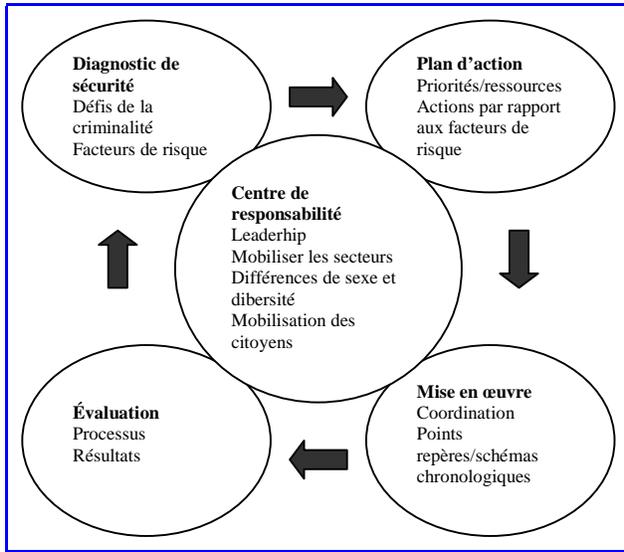
organisations et les citoyens de l'endroit. L'une des solutions adoptées en Europe a été la création d'*observatoires*. Il s'agit de centres permanents créés dans les collectivités ou les villes et qui s'occupent de rassembler des données sur toute une gamme d'indicateurs sociaux, économiques et de santé, notamment des données sur la justice pénale. Leur efficacité dépend de la qualité des données, de la diversité des sources et de leur exactitude, ainsi que de la qualité des observations.

En France, Eurolille a créé en 1995 un observatoire chargé de recueillir des données sur la fréquence et les lieux des activités criminelles, les problèmes de santé mentale, etc., ainsi que sur la capacité des quartiers de répondre aux problèmes et sur leurs points forts et leurs points faibles. L'observatoire a mené des enquêtes auprès des citoyens, des groupes défavorisés et des jeunes pour connaître leurs opinions sur les problèmes et les solutions proposées.

La *cartographie de la criminalité* par la collecte et l'évaluation systématique de l'information sur le lieu et l'évolution des problèmes spécifiques dans les quartiers constitue un autre outil. Les initiatives récentes aux États-Unis à cet égard comprennent les *Strategic Approaches to Community Safety Initiatives* (SACSI) et l'*Addict Drug Monitoring Indicator* (ADAM).

Construit en 1990, *Eurolille* est un nouveau quartier de la ville de Lille, en France, qui comprend d'importants secteurs résidentiels, marchands, de loisirs et commerciaux, ainsi qu'un réseau de transport rapide. Il a créé en 1995 un observatoire social chargé de recueillir des données aux fins de l'élaboration d'un plan d'action commun et d'une politique de sécurité de quartier. Les entreprises sont tenues de contribuer par des ressources au processus. Le but général est d'établir un climat social sain à Eurolille, de réduire le nombre de crises et d'encourager une interaction entre établissements, organismes et particuliers. (FESU, 1996).

L'établissement de jalons est un autre outil qui permet de comparer les pratiques et l'efficacité des différentes agences fournissant des services, d'identifier les bonnes pratiques, d'encourager la collaboration entre les agences ou d'établir des données de base aux fins de l'évaluation subséquente des programmes. L'utilisation de procédures et de mesures normalisées permet de faire des comparaisons.



Qui devrait être mis à contribution?

- **Leadership des municipalités**
- police et autres agences du système de justice pénale
- services sociaux et humanitaires
- associations de quartier, groupes d'action civique, clubs
- jeunes et aînés - individus et groupes
- organismes s'occupant de santé, de codes de sécurité, de qualité de vie
- écoles - universités, commissions scolaires, directeurs d'écoles, associations parents-maîtres
- populations culturelles et ethniques
- propriétaires d'entreprises et associations de chefs d'entreprises
- dirigeants religieux communautaires
- médias locaux
- fondations et autres groupes à but non lucratif
- logements sociaux - direction et associations de résidents
- militaires - forces régulières et de réserve

Planning Brings Results (NCPC, 1998)

Éléments de base de l'approche municipale en matière de sécurité de la collectivité

Ainsi, les éléments de base de l'approche municipale en matière de sécurité de la collectivité comprennent :

- l'identification et la mobilisation des partenaires clés à l'initiative des autorités municipales et mise à contribution des agences locales, des organisations communautaires, de la police, de l'appareil judiciaire et du secteur privé;
- un examen rigoureux ou un *diagnostic de sécurité* des problèmes locaux de sécurité urbaine et de victimisation, afin d'élaborer des politiques et d'établir des priorités basées sur un consensus des partenaires;
- l'élaboration de *plans d'action locaux* qui s'attaquent aux causes profondes de la criminalité et de la victimisation, et non seulement à leurs symptômes;
- la mise en œuvre et l'évaluation de *projets de prévention à court et à long termes* qui ciblent l'exclusion sociale et la pauvreté urbaine, des crimes spécifiques et des zones géographiques précises;
- il s'agit d'un *processus à long terme* qui exige qu'on sensibilise tous les intéressés au fait que la prévention fait *partie intégrante* des activités communautaires locales et de la saine gestion.

La gamme des agences, organisations et individus qui devraient être mis à contribution est très vaste, ce qui offre une souplesse et des possibilités considérables. Le tableau ci-contre comprend une liste, dressée par le NCPC, des participants éventuels à l'élaboration d'un plan intégré.

Partie IV Limites, leçons et conclusions

La dernière partie de cette monographie contient quelques exemples de la manière dont différentes villes et administrations locales partout dans le monde ont mis en oeuvre l'approche stratégique décrite ci-dessus. Cette section porte sur certaines des limites constatées et les leçons tirées de l'élaboration d'initiatives de sécurité de la collectivité, ainsi que du travail au niveau local dans le cadre de partenariats. L'échec de certains programmes offre un enseignement précieux (R. Sarre, 1991). En effet, on peut tirer certaines des leçons les plus utiles sur la façon de forger des partenariats, de réaliser des diagnostics de sécurité ou d'élaborer des stratégies et des programmes non seulement des succès obtenus, mais aussi des échecs subis et des difficultés rencontrées. On constate aussi parfois des conséquences et des retombées inattendues.

*Nous devrions cesser de voir les collectivités comme des quartiers homogènes et reconnaître qu'elles sont plutôt composées de groupes d'intérêts souvent conflictuels. (traduction)
(Shearing, cité dans van Zyl Smit, 1999)*

L'une des questions qui fait l'objet de débats depuis plusieurs années est celle de savoir ce que l'on entend par « collectivité » et si les autorités locales peuvent vraiment œuvrer de concert avec tous les habitants d'un quartier.

- Certaines personnes soutiennent que les conflits peuvent être constructifs et qu'il faut les résoudre par la discussion plutôt qu'en « arrangeant les choses ».
- Il est plus facile de collaborer avec des partenaires familiers qu'avec des groupes marginaux.
- Les collectivités les plus faibles sont celles qui auront besoin d'une aide et d'un soutien plus importants.
- Les villes et les autorités locales doivent être disposées à accepter la critique aussi bien que les éloges.

Il ne suffit pas d'avoir les outils nécessaires à la promotion de la sécurité de la collectivité. Il est essentiel de bien comprendre les problèmes sous-jacents. Il importe de résister à la tentation de s'attaquer uniquement aux *symptômes* de la criminalité et des désordres dans une collectivité, aux crimes visibles commis dans les endroits publics ou aux crimes rapportés. Les groupes minoritaires, par exemple, peuvent hésiter à rapporter un cas de harcèlement ou un crime. Ainsi, il peut être plus important de reconnaître le caractère à long terme du changement communautaire et de s'attaquer au *processus* comme tel (comment analyser, cibler, concevoir, adapter, mettre en œuvre, évaluer et modifier les initiatives) que de se concentrer sur les « projets » et les concepts à la mode, ou encore de chercher surtout à obtenir des résultats immédiats.

Problèmes de partenariat et partage de l'information

Il n'est pas facile d'établir des partenariats, tâche qui comprend :

- amener les organismes à collaborer et à partager l'information;

- veiller à ce que certains organismes, notamment les services de police, ne jouent pas un rôle dominant;
- veiller à ce que les partenariats communautaires représentent les intérêts des groupes minoritaires aussi bien que ceux de la majorité;
- garantir aux femmes une voix au chapitre égale à celle des hommes;
- maintenir l'équilibre entre la confidentialité de certaines données et le partage des informations tout en poursuivant l'action;
- poursuivre sur la lancée et maintenir les initiatives.

On trouvera ci-dessous trois exemples de ces types de difficultés.

Des différences de style...

La création d'*équipes d'action communautaire* (CAT) à *Salt Lake City* montre que tout ne va pas nécessairement sans difficulté (Rosenbaum, 1999). Il peut y avoir des tensions entre les services municipaux dont les styles de gestion diffèrent. Dans un cas, le style de gestion ouvert du bureau du maire qui encourageait les remue-méninges, la prise de risques et le règlement des problèmes en collaboration, se trouvait en conflit avec le style hiérarchique et bureaucratique traditionnel du service de police de la ville, de sorte que les agents de police membres des CAT se sont trouvés isolés de leurs collègues du service de police. Ce dernier a apporté des changements sur les plans de l'organisation et des communications, ce qui a réglé le problème. Par ailleurs, certaines CAT locales avaient tendance à se sentir davantage solidaires de leur collectivité que de la ville et la réflexion approfondie nécessaire à la gestion des équipes n'avait pas été faite au départ. Les habitants de la collectivité n'étaient pas des membres réguliers des CAT étant donné le caractère confidentiel des renseignements partagés, qui portaient souvent sur des cas individuels. Au début, certains membres des CAT, notamment les procureurs communautaires, participaient aux réunions de façon irrégulière en raison d'une charge de travail trop lourde.

Groupes bénévoles et collaboration multi-organismes

Au cours des dix dernières années, on a encouragé la création de partenariats locaux multi-organismes pour réduire la violence familiale dans des pays comme la Grande-Bretagne, l'Australie, l'Afrique du Sud et en Amérique du Nord. L'expérience de ces partenariats révèle que, s'ils procurent de nombreux avantages, ils peuvent aussi se heurter à des difficultés (Hague, 1999). Les groupes bénévoles tendent à être sous-représentés dans ces partenariats, et les groupes institutionnels ont tendance à « dominer ». Les partenariats peuvent poser des problèmes aux groupes locaux de femmes, qui veulent préserver leur autonomie dans la prestation de services aux femmes. Les partenariats locaux peuvent marginaliser les petits groupes minoritaires (p. ex., les groupes ethniques) et leur composition reflète rarement la diversité de la collectivité. Les femmes victimes de violence familiale, leurs besoins et leurs points de vue sont peu souvent représentés. Dans l'enthousiasme de la mise en place de « nouvelles » initiatives, on peut oublier des organismes de services aux femmes établis depuis longtemps.

À notre avis, pour mettre en œuvre avec succès les initiatives de prévention, il faut non pas écarter la notion de « collectivité » mais au contraire l'accepter, l'examiner, la comprendre et y répondre de manière appropriée.
Rosenbaum et al. *The Prevention of Crime: Social and Situational Strategies* (1998).

Changement de dirigeants

Il est difficile de maintenir des initiatives lorsque le maire ou le chef de police change, lorsque les fonds affectés sont épuisés ou que les priorités évoluent. Un changement au niveau du leadership peut entraîner une réduction de l'investissement dans le cadre des stratégies. À Toronto, par exemple, un nouveau maire a été élu au moment où le groupe de travail sur la sécurité de la collectivité a présenté sa stratégie et, en plus, il y a maintenant un nouveau chef de police. La responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie a été confiée non pas au bureau du Directeur général, tel que recommandé, mais, dans le cadre de la réorganisation des services municipaux, à une autre section déjà chargée d'un certain nombre d'autres fonctions. Le personnel s'est renouvelé au fil des ans, de sorte qu'il y a eu perte de la « mémoire institutionnelle ». Il sera donc plus difficile à ceux chargés de la mise en œuvre de la stratégie d'obtenir et de maintenir l'énergie, le temps et les ressources qu'il faut y consacrer. L'une des leçons tirées de nombreuses initiatives est que non seulement celles-ci ont besoin d'un « porteur de ballon », mais les membres de la collectivité doivent se sentir « engagés dans le processus », si l'on veut maintenir l'élan et poursuivre les initiatives malgré les changements au niveau des dirigeants ou des représentants élus.

Évaluation et financement

Les projets peuvent être évalués à différentes étapes pour déterminer s'ils ont atteint les objectifs fixés, s'ils ont des effets à court terme sur la criminalité et sur d'autres objectifs comme la réduction du taux d'absentéisme scolaire ou l'amélioration des compétences, si, en plus de réduire la criminalité et la victimisation, ils ont des effets à long terme sur toute une gamme de facteurs comme les niveaux de scolarité et la santé, ou s'ils sont rentables d'un point de vue coûts/bénéfices. Certains chercheurs ont souligné qu'il importe d'examiner le *processus* d'élaboration et de mise en œuvre des programmes plutôt que simplement leurs résultats sur le plan de la réduction de la criminalité. Qu'est-ce qui a contribué au succès ou à l'échec du programme? Il est évident que plus un programme est multidisciplinaire et intégré, plus il est difficile de déterminer exactement ce qui a fonctionné. Il importe surtout, semble-t-il, d'établir pour les projets une gamme d'objectifs et de résultats à court et à long termes.

Découvrir des méthodes de travail permettant d'utiliser les ressources et les fonds existants et mettre à contribution des personnes auxquelles on n'a pas encore fait appel font partie de la nouvelle façon de faire. Le financement reste néanmoins important. Malheureusement, il est encore consenti par *catégories* dans de nombreux pays, c'est-à-dire lié à des initiatives ou des problèmes particuliers. Cependant, la mise en commun des ressources est plus utile dans le cas d'initiatives visant les villes, comme dans l'exemple du Maryland, ou de contrats communautaires qui fournissent aux conseils de prévention locaux les fonds leur permettant de développer toute une gamme de projets qui répondent à leurs besoins. Dans un certain nombre de pays, des partenaires commerciaux appuient et parrainent les projets, mais il n'est pas toujours facile d'obtenir un financement pour la suite dans une perspective de long terme.

Enjeux émergents

Une approche à la sécurité de la collectivité axée sur la santé publique et l'examen des facteurs de risque est très utile, mais il importe aussi de tenir compte non seulement des problèmes des individus et des collectivités, mais de leurs *points forts et de leurs atouts*. Les autres questions sur lesquelles il y a lieu de se pencher comprennent le rôle des bénévoles et des groupes confessionnels et la meilleure

façon de les regrouper sous le leadership municipal; la mesure dans laquelle des groupes publics peuvent intervenir relativement à des problèmes ou endroits privés; le droit d'accès des jeunes aux lieux publics, et les répercussions des nouvelles technologies sur les collectivités, par exemple, l'utilisation d'Internet pour propager le racisme et l'intolérance.

Une gamme de « nouveaux métiers » dans le domaine de la sécurité de la collectivité dans les pays d'Europe - notamment des adjoints en médiation et sécurité, les intervenants spécialisés, les surveillants de jeunes, les agents de sécurité communautaire permanents et ayant reçu la formation voulue, ainsi que l'intérêt croissant de nombreux pays pour les approches de médiation et de réparation au niveau communautaire sont autant d'initiatives prometteuses. La communication, surtout au moyen de l'Internet, offre de nombreuses possibilités d'échange d'expériences et de compétences spécialisées ainsi que de formation, et relie les municipalités entre elles.

États centralisés et États fédéraux

Les différentes approches pour faciliter la participation des municipalités aux initiatives de sécurité de la collectivité et dont il a été fait état dans cette monographie se ressemblent à certains égards et soulèvent un certain nombre de questions. De toute évidence, l'action locale doit être appuyée d'en haut - verticalement - de même qu'horizontalement. Les Pays-Bas, la Belgique et l'Angleterre et le Pays de Galles, par exemple, montrent un leadership très clair au niveau national, lié au leadership aux niveaux régional et municipal. Alors que les régions ou les comtés adaptent les programmes locaux à leurs besoins ou en élaborent de nouveaux qui répondent à leurs besoins, les contrats de financement comportent des exigences obligatoires (et il y a aussi dans certains cas des lois) qui les obligent à œuvrer dans le cadre de partenariats.

En France, la création de la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) s'est traduite par le fait que tous les secteurs collaborent désormais au développement social et économique des zones urbaines au lieu de disperser leurs efforts dans l'isolement. Les villes peuvent elles-mêmes définir les modalités de leurs alliances et les adapter à leurs besoins. Ceci leur procure la légitimité nécessaire pour négocier, innover, adapter les services et organismes locaux et développer de nouvelles capacités.

Le Canada et l'Australie, pays fédéraux dotés de structures nationales, ne peuvent aussi facilement imposer un programme à leurs provinces, territoires ou États. Néanmoins, leurs centres nationaux de prévention de la criminalité sont bien placés pour offrir le financement nécessaire, stimuler l'adoption de pratiques exemplaires et coordonner les renseignements fournis aux groupes régionaux et locaux. Les États-Unis, dotés d'une structure fédérale mais au sein de laquelle les différents États sont très autonomes, disposent de moyens nettement plus restreints de légiférer ou d'appliquer la loi. Ils ont néanmoins encouragé un nombre considérable d'initiatives locales importantes dans les collectivités, permettant aux maires, aux conseillers municipaux et aux directeurs et administrateurs municipaux de commencer à établir des liens avec leurs régions et États, ainsi qu'avec les organismes de financement fédéraux.

En résumé

Le rythme du changement dans les villes du monde s'est beaucoup accéléré au cours des dernières années :

- étant donné le taux rapide de mondialisation, d'urbanisation et de migration, la santé et le bien-être des citoyens sont devenus des préoccupations importantes dans les pays industrialisés et en développement;
- la pauvreté et l'exclusion ont augmenté et constituent aujourd'hui deux des plus importants problèmes avec lesquels les villes et les municipalités se trouvent aux prises, ainsi que d'importants facteurs de risque de criminalité, de victimisation et d'insécurité;
- au cours des dernières décennies, malgré les réactions plus sévères du système de justice pénale dans de nombreux pays, les problèmes de sécurité de la collectivité ont augmenté et demeurent une source de préoccupation majeure pour les citoyens;
- on constate une perte de confiance à l'égard des systèmes de justice pénale;
- en même temps, on reconnaît l'importance de la prévention et de la sécurité de la collectivité comme un droit, et la nécessité de revitaliser les villes et les municipalités pour remédier au problème de l'exclusion sociale des jeunes et de leurs familles.

Les maires et les autres autorités locales font la promotion de la sécurité de la collectivité depuis les années 1980. Ils ne voient plus la prévention de la criminalité comme incombant en premier lieu à la police, mais comme une question de saine gestion des affaires publiques, qui requiert la création de partenariats communautaires pour adapter les solutions locales aux problèmes locaux. Le cumul d'informations provenant de nombreux pays fait état de la similarité des facteurs de risque de criminalité et de victimisation ainsi que de leurs liens étroits avec la pauvreté et la discrimination. En outre, une masse croissante de données témoigne de l'efficacité à court et à long termes des mesures d'intervention destinées à réduire les risques, ainsi que de leur rentabilité, dans une perspective comptable.

Les éléments fondamentaux du cadre d'intervention décrit, qui comprennent le leadership nécessaire pour choisir et mobiliser les partenaires clés, un diagnostic de sécurité rigoureux permettant d'élaborer un plan d'action assorti d'objectifs à court et à long termes, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie, et l'échange d'expertise et de bonnes pratiques, constituent une méthode que les dirigeants municipaux peuvent employer pour galvaniser les énergies et créer de nouveaux moyens d'action pour promouvoir la sécurité dans leurs collectivités.

Partie V Exemples d'initiatives concrètes

Dans cette section, nous mettons en évidence diverses initiatives de sécurité de la collectivité élaborées en partenariats par des municipalités dans divers pays du monde. Ces exemples ont été choisis pour illustrer différents aspects de l'approche stratégique et comment des collectivités de tailles différentes se sont attaquées à une vaste gamme de problèmes. Même si les stratégies ne sont pas encore toutes déployées ou que leurs résultats n'ont pas été évalués dans tous les cas, les sources et les personnes-ressources indiquées permettent d'effectuer un suivi. Les exemples portent sur la façon dont de grandes villes ont élaboré des plans stratégiques à la suite de diagnostics de sécurité et de consultations des citoyens (Brent et Toronto); les comités et les groupes d'action de quartier (Salt Lake City et Hartford); les stratégies de planification urbaine et de gestion axées sur les jeunes et les lieux publics (Brisbane et Leichhardt); les initiatives prises par une petite ville (Freeport); les stratégies de lutte contre la violence familiale (METRAC); les initiatives à l'échelle d'un Etat visant les « points chauds » et les stratégies de financement coopératif (Maryland); les coalitions d'autorités locales et de villes (politique concernant les grandes villes; EURO 2000) et les observatoires sociaux comme outils de planification stratégique locale (Aix-en-Provence).^{xxv}

Arrondissement de Brent (Angleterre) : Sécurité et plus grande autonomie de la collectivité

Population : 240 000 habitants

Agence pilote : Sécurité et plus grande autonomie de la collectivité (Community Safety and Community Empowerment) sous la direction du maire

- Brent est l'un de 33 arrondissements de Londres, chacun ayant son propre maire et son propre conseil.
- Il comprend le pourcentage le plus élevé de Noirs et de membres de minorités ethniques à Londres - 50 %.
- Il s'agit du territoire le plus diversifié sur les plans culturel et racial de toutes les administrations locales en Angleterre et au pays de Galles.
- Il comprend des quartiers très riches et d'autres extrêmement pauvres.
- Le taux de chômage y atteint en moyenne 13 % dans certains quartiers mais peut s'élever à 30% dans certains secteurs.
- Les taux de criminalité y sont plus élevés que la moyenne nationale et sont concentrés dans les quartiers défavorisés, dont certains présentent de grandes difficultés en matière de police.
- Les principaux problèmes sont les vols sur la rue, les vols et les cambriolages, ainsi que la criminalité et la violence liées à la consommation de drogues et d'alcool.

Travail en partenariat

Brent compte maintenant dix ans d'expérience du travail en partenariat, de la réalisation de diagnostics de sécurité ainsi que de la planification et de la mise en œuvre de stratégies. Il est doté d'un *service permanent de sécurité et d'une plus grande autonomie de la collectivité* au sein de la *Direction du développement communautaire* (Community Development Directorate), qui travaille en collaboration étroite avec tous les services du conseil municipal, la police, les services de santé, le secteur du bénévolat, les organismes nationaux et les entreprises.

Au cours des dix dernières années, Brent a élaboré *cing* stratégies inter-organismes de prévention de la criminalité et de sécurité de la collectivité. Les projets mis au point avec des partenaires comprennent des programmes de réduction du cambriolage, de mentorat des jeunes et de surveillance de quartier, ainsi qu'une initiative ciblée en matière de police dans les quartiers où le taux de criminalité est élevé, initiative s'appuyant sur l'analyse et la cartographie de la criminalité. Cette initiative a été financée au moyen d'une subvention du gouvernement national de 1,3 million de livres sterling. En outre, Brent offre des cours accrédités de formation en sécurité de la collectivité à l'intention des citoyens locaux et un site Web sur le système d'information communautaire BRAIN (www.brent.gov.uk/brain). Brent a organisé récemment une conférence sur la sécurité de la collectivité qui a été diffusée sur l'Internet et qui fera l'objet d'une vidéo. Sa plus récente stratégie de sécurité pour 1999-2002 a été élaborée en partenariat par le conseil municipal local et la police, le service des libérations conditionnelles et les services de santé de l'arrondissement, à la suite d'un diagnostic de sécurité et de vastes consultations dans la collectivité.

Le *rapport sur les crimes et les désordres 1999* (Crime and Disorder Audit 1999) compare les taux de criminalité de Brent et ceux des arrondissements voisins, met en lumière les points chauds et examine les tendances en ce qui a trait aux principaux problèmes de criminalité : cambriolage, vol, violence, délits sexuels, jeunes contrevenants, violence familiale, incidents raciaux, victimisation des personnes âgées, désordres, accidents de la route, problèmes de drogue et d'alcool et peur du crime. Le rapport révèle, par exemple, une diminution de 5 % du nombre de crimes signalés dans l'arrondissement entre 1996 et 1998 - une diminution de 13 % et de 14 % des cambriolages et des vols sur la rue, respectivement, malgré une hausse de l'ensemble des crimes de violence. Il énumère certaines des options qui s'offrent pour réduire les problèmes identifiés.

Voici les trois éléments clés de toute action de prévention efficace menée par les autorités locales à Brent :

conseillers municipaux - pour garantir l'appui politique aux initiatives de prévention de la criminalité;

approche intégrée - pour s'assurer que le conseil municipal adoptera une approche intégrée de prévention de la criminalité;

coalitions - pour faire en sorte que les autorités locales prennent l'initiative de l'élaboration de stratégies de prévention de la criminalité.

John Blackmore, directeur, Community Safety & Community Empowerment, arrondissement de Brent, Londres.

Consultation communautaire

- 10 000 exemplaires d'un résumé du rapport *Crime and Disorder Audit* ont été acheminés à des citoyens, à des groupes statutaires, des groupes de bénévoles et du secteur privé, notamment ceux regroupant des membres des minorités ethniques, de diverses confessions, de surveillance de quartier et des dirigeants d'entreprises.
- Le texte intégral du rapport était disponible dans les postes de police, les bibliothèques, les centres médicaux, etc.
- 100 000 exemplaires d'un questionnaire à retourner port payé demandant de formuler des commentaires sur les conclusions et de suggérer des mesures à prendre ont été envoyés à des foyers avec la revue du Conseil et un exemplaire du journal communautaire de la municipalité, *Safer Brent*.
- On a mené une enquête spéciale sur les préoccupations des jeunes en ce qui a trait à la criminalité, auprès de 1 000 élèves du secondaire.
- Des forums de consultation ont été organisés dans les quartiers pour discuter du diagnostic et donner la parole aux organisations de résidents et de locataires, aux groupes consultatifs communautaires, au service de police et au *conseil des jeunes de Brent*.

Stratégie de sécurité de la collectivité de Brent, 1999-2002

Priorités d'action :

1. réduire les cambriolages résidentiels;
2. réduire les vols et les crimes commis sur la rue;
3. améliorer la réponse en partenariat aux incidents raciaux ainsi qu'à la violence et à la victimisation des minorités ethniques;
4. réduire les crimes et les désordres dans les zones centrales de la ville;
5. réduire les crimes commis par les jeunes contrevenants.

La stratégie élaborée à l'issue de ces activités, la *Crime and Disorder Reduction and Community Safety Strategy 1999-2002*, établit 15 priorités d'action pour l'arrondissement, une cible générale pour chaque priorité, et une liste détaillée des plans d'action pour chacune des cibles ainsi que des mesures d'impact permettant d'en évaluer l'efficacité. La priorité la plus élevée est accordée à la réduction du cambriolage et la cible retenue est une réduction d'au moins 6 % en 12 mois ou de 12 % en 36 mois en comparaison avec les données de 1998. Outre les cinq priorités les plus importantes (exposées dans l'encadré ci-dessus), les autres priorités d'action comprennent la réduction de la victimisation des jeunes, de la violence familiale, des accidents de la route et de l'abus de drogues et d'alcool.

Personne-ressource : Dr. John Blackmore, directeur, Community Safety and Community Empowerment, London Borough of Brent, Brent Town Hall, Forty Lane, Wembley, Middlesex, HA9 9HD, Angleterre. 44 181 937 1035; 44 937 1056 (Télécopieur); Courriel : jblackmore@gw.hackney.gov.uk.

Toronto, Ontario, Canada : Stratégie de sécurité de la collectivité pour la ville de Toronto

Population : 2,5 millions d'habitants

- La ville et la région de Toronto ont connu une énorme croissance au cours des vingt dernières années.
- La composition ethnique de la population évolue rapidement - avant 1980, 60 % des immigrants venaient d'Europe; depuis, la majorité viennent d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine, des Antilles, de Chine, de Hong Kong, des Philippines.
- 42 % des citoyens ont une langue maternelle autre que l'anglais.

LE RÔLE DES MUNICIPALITÉS DANS LA SÉCURITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

- Ces changements ont généré d'importants avantages sociaux et économiques, mais l'écart entre les niveaux de revenus et les pauvres et les riches augmente.
- Entre 27 % et 36 % des habitants de Toronto seulement sont d'avis que tous les groupes ethno-culturels sont traités de façon équitable par les politiciens municipaux et le service de police de la ville.
- Dans l'ensemble, les niveaux de criminalité ont augmenté entre 1980 et 1993, mais ils ont baissé depuis.
- Les taux de criminalité violente augmentaient encore en 1997.
- Les niveaux d'insécurité ont augmenté au cours de cette période et sont demeurés élevés.
- La sécurité de la collectivité est l'une des principales préoccupations des citoyens.

La ville de Toronto comptait auparavant 650 000 habitants; la nouvelle méga-ville a été créée en 1998 par la fusion avec les municipalités avoisinantes d'East York, Etobicoke, North York, Scarborough et York. Le nouveau conseil municipal a créé un *Groupe de travail sur la sécurité de la collectivité* chargé d'élaborer un plan de sécurité global. Présidé par deux conseillers municipaux, ce groupe de travail comprenait des représentants du service de police, des conseils scolaires, des groupes de prévention de la criminalité de quartier, des entreprises, des groupes et organismes ethno-culturels, et des organisations œuvrant auprès des enfants à risque et des personnes handicapées, ainsi que pour la prévention de la violence familiale.

La stratégie clé établie était axée sur la consultation de la collectivité au moyen d'une enquête communautaire, d'entrevues auprès des conseillers municipaux, de réunions publiques et de présentations. Le rapport d'étape du groupe de travail a été examiné lors d'une conférence à laquelle ont participé des citoyens, des représentants d'organisations locales et des conseillers municipaux.

Le rapport final intitulé *Toronto. My City. A Safe City. A Community Strategy for the City of Toronto* (1999) expose l'envergure des problèmes de criminalité, d'insécurité et d'inégalité, en examine les causes profondes et les moyens de les régler, passe en revue les services et programmes communautaires existants, expose la vision d'une ville sûre composée de collectivités saines et présente 35 recommandations. On propose d'affecter 1 % des dépenses en justice pénale à de nouveaux programmes de prévention. Dans le cas de chaque recommandation, les principaux services municipaux qui doivent y donner suite sont identifiés. Un nouveau groupe de travail a été créé en 2000, qui doit élaborer un *plan de travail* pour donner suite aux recommandations formulées. On procède entre autres à la

Stratégie de sécurité communautaire de Toronto (1999)

Vision d'une ville plus sûre :

- réduire la criminalité et la peur du crime;
- mieux informer la collectivité pour la faire participer à la création d'une ville plus sûre;
- cibler les groupes vulnérables;
- reconnaître la diversité;
- savoir ce qui donne des résultats : importance de l'évaluation.

Cinq cibles d'action :

- renforcer l'esprit de quartier;
- investir dans les enfants et les jeunes;
- service de police et justice;
- information et coordination;
- passer à l'action - politique générale de promotion de la sécurité communautaire et mécanisme de responsabilisation du conseil municipal.

création d'un atlas social fondé sur l'analyse des quartiers de la ville et la mise en œuvre du plan devrait, selon les prévisions, prendre trois ans.

Personne-ressource : Lydia Fitchko, City of Toronto Community & Neighbourhood Services Department, Social Development and Administration Division, 55 John Street 11th Floor Metro Hall, Toronto (Ontario) M5V 3C6, Canada. (416) 392 5397; (416) 392 8492 (Télécopieur); Courriel : lfitchko@city.toronto.on.ca

Brisbane, Queensland, Australie : Projet axé sur les jeunes et les lieux publics des grands centres

Population : 1 575 000 habitants

- grande ville d'Australie ayant des centres satellites régionaux et sous-régionaux;
- croissance démographique récente importante, notamment une vague d'immigration d'Asie du Sud-Est;
- inquiétudes au sujet du crime, du vandalisme et des incivilités dans les lieux publics, des enfants de la rue, des bandes de jeunes et de l'exclusion croissante des jeunes des groupes minoritaires;
- nombre élevé de jeunes autochtones des régions rurales;
- absence de moyens de transport, de services et d'installations conçus pour répondre aux besoins des jeunes.

Ce projet visait à aménager des lieux publics plus sûrs, plus inclusifs et répondant mieux aux besoins et aux intérêts des jeunes. Il ciblait tout particulièrement les principaux lieux publics où les jeunes se rassemblent, comme les centres commerciaux urbains et régionaux, les plages, les parcs. On est parti du principe qu'il importe de reconnaître le droit des jeunes d'avoir accès aux lieux publics, d'être consultés sur l'aménagement des installations et d'y participer.

Dans les lieux publics

Si vous êtes plus jeune, les autorités tiennent à peine compte de ce que vous avez à dire...

Pour s'asseoir dans le centre commercial, c'est une nouvelle règle, il faut acheter quelque chose à manger ou à boire et il y a une limite de temps - 15 minutes...

On a un problème avec les préposés à la sécurité si on n'est pas accompagné d'un adulte.

Lorsque nous jouons au football ou au basket-ball, la sécurité nous fait toujours des histoires...

Jeunes autochtones en Australie cités dans le rapport *Hanging Out* (1999).

La ville a tenu des discussions approfondies avec les jeunes et d'autres utilisateurs des lieux commerciaux et communautaires et elle a colligé des informations sur le système de planification du conseil municipal, les plans stratégiques, municipaux et locaux des quartiers et le plan d'urbanisme. Elle a examiné les modèles de bonnes pratiques et les principes qui les sous-tendent ainsi que l'usage actuel des grands centres au sein de la ville, des banlieues et des régions. Le rapport *Planning and Management Guidelines* (1998) « fournit l'analyse la plus complète sur les jeunes et les lieux publics en Australie et une série de recommandations les concernant ». Il expose les principes et les politiques recommandées, les stratégies détaillées à mettre en oeuvre pour atteindre chacun des objectifs, ainsi que les indicateurs cibles permettant de déterminer si ces objectifs sont atteints, et ce, dans trois domaines : la politique sur les jeunes et le développement communautaire, la gestion urbaine par l'aménagement et l'aménagement stratégiques et local, et la gestion opérationnelle et les relations communautaires dans les grands centres.

Un projet connexe, *Girls In Space Consortia* (1997), portait sur les besoins des jeunes filles et des jeunes femmes dans les lieux publics. Brisbane est maintenant dotée de bons exemples de zones centrales bien planifiées et bien conçues comme Southbank.

Sources : P. Haywood, P. Crane, A. Egginton & J. Gleeson (1998) *Out and About: In or Out? Better Outcomes for Young People's Use of Public and Community Space in the City of Brisbane*.

Conseil municipal de Leichhardt, Nouvelle-Galles du Sud, Australie : Projet de plan social axé sur les jeunes

Population : 62 053 habitants
Ce conseil municipal plus petit a élaboré son plan d'action pour les jeunes intitulé *Youth Social Plan 1995-1997* (White, 1998) en réponse aux importants problèmes de chômage, de pauvreté et d'inégalité constatés au niveau local et pour trouver des moyens concrets de s'attaquer à ces difficultés. Ces dernières comprenaient des conflits sur l'utilisation des locaux publics par les jeunes, surtout les 12 à 24 ans.

Politique concernant les jeunes et le développement communautaire.

Principes :

- lieux publics et communautaires inclusifs;
- reconnaître le conflit qui existe entre les objectifs commerciaux et communautaires;
- comprendre les centres commerciaux dans leurs contextes local et régional;
- inclusion active des jeunes;
- élaboration des politiques au sein du conseil municipal d'une manière réceptive et coordonnée;
- promotion et diffusion d'informations réalistes et exactes sur les jeunes à l'ensemble de la collectivité;
- prise en compte de la diversité chez les jeunes;
- sécurité.

tiré du *Brisbane Major Centres Project*

L'une des questions cruciales qui se pose est celle de savoir si les jeunes trouvent les aménagements conviviaux. Un sondage mené auprès des jeunes a révélé que les facteurs qui font qu'un lieu est considéré « convivial » comprennent l'acceptation des jeunes et l'appui de ces derniers, l'absence de violence, des aliments et des boissons bon marché, et l'absence d'adultes et de services de police.

Hanging Out (1999)

Le plan énonce les droits fondamentaux des jeunes et expose des stratégies axées sur :

- la nécessité de mettre davantage l'accent sur la planification des quartiers et la coordination des services locaux;
- la répartition plus équitable des services aux jeunes et des installations pour les jeunes à l'échelle de la municipalité;
- la consultation et la participation des jeunes, ainsi que la défense de leurs droits;
- les services de loisirs et les locaux publics destinés aux jeunes;
- l'aménagement d'installations pour les jeunes dans les projets commerciaux;
- les lieux de loisirs;
- la conception des lieux publics et l'inclusion d'œuvres d'art;
- la santé et le bien-être des jeunes;
- les services de soutien aux jeunes et aux familles;
- l'enseignement, la formation et l'emploi;
- le logement et les sans-abri;
- la prévention de la criminalité.

Sources : La section portant sur les jeunes du projet de plan social du Conseil municipal de Leichhardt intitulé Draft Social Plan 1997-1999: defining how Council works with and on behalf of young people aged 12-24. R. White (1998) Public Spaces for Young People.

Freeport, Illinois : Coalition pour une collectivité sûre

Population : 27 000 habitants

Agence pilote: Maire

- au début des années 1990, 25 % de la population vivait au seuil de la pauvreté ou au-dessous de celui-ci;
- 54 % des enfants vivaient dans la pauvreté;
- 20 % de la population était afro-américaine et on s'inquiétait des disparités dans l'enseignement et le traitement des élèves.

La menace de quitter la ville faite par quatre entreprises Fortune 500 responsables de 40 % des emplois locaux a joué un rôle de *catalyseur*. La ville a mis sur pied *Project 2009* de concert avec des entreprises locales en 1993. On a élaboré un plan stratégique pour garantir que 90 % des jeunes poursuivraient leurs études et qu'au moment d'obtenir leur diplôme, ils auraient les compétences nécessaires pour travailler dans les entreprises locales. La coalition établie comprenait les responsables municipaux, les administrateurs scolaires, des représentants des entreprises et de la collectivité et le clergé local.

En 1994, le maire a tenu des réunions échelonnées sur 18 mois avec 100 habitants pour discuter de leurs préoccupations concernant la montée de la violence. À l'issue de ces réunions, on a créé, en 1996, la *Coalition for a Safe Community*, chargée de construire une collectivité saine et sûre pour les enfants et les familles. Quatre groupes de travail ont élaboré des plans. On a créé des services de mentorat des familles, de formation parentale et de sensibilisation des médias, ainsi que des programmes, notamment des programmes d'études, et une banque d'emplois. Les taux de mauvais traitements et de négligence des enfants ont baissé depuis; le journal local publie un guide local des

services sociaux et aux familles; on a installé un nouvel éclairage; on prévoit aménager un nouveau parc et un terrain de jeux dans un quartier; les bâtiments scolaires sont maintenant disponibles comme centres communautaires et les organisations et entreprises locales recrutent 50 nouveaux mentors pour les jeunes de la collectivité. La mise en œuvre du plan a été terminée malgré l'élection d'un nouveau maire et la nomination d'un nouveau chef de police, en 1997 et 1998 respectivement. La coalition a pu obtenir 450 000 \$ en subventions de l'État, du fédéral et de fondations, et elle doit entreprendre un projet de construction de logements à loyer modique.

Sources : Creating a Blueprint for Community Safety. (NCPC, 1998a); Standing in the Gap (NCPC, 1999b).

Personne-ressource : Tracey Johnson, directrice adjointe, MLKCSI, 511 South Liberty Street, Freeport, IL 61032. (815) 233 9915; (815) 235 0007 (Télécopieur).

Hartford, Connecticut : Comités de quartier pour le règlement des problèmes (et CCP)

Population : 124 000 habitants

Agence pilote : Bureau du maire et Bureau du chef de police

- de 1986 à 1996, Hartford était au nombre des 10 villes de plus de 100 000 habitants dont les taux de criminalité étaient les plus élevés;
- il y a de graves luttes entre les bandes de quartiers;
- principaux outils - comités de règlement des problèmes et groupe de travail de la police sur les bandes;
- autres programmes - *Our Piece of the Pie* (OPP); tribunaux communautaires; tribune téléphonique où les citoyens peuvent déposer leurs plaintes.

Une commission du maire sur la criminalité a été créée en 1987 (NCPC, 1999a). Elle a recommandé la mise en œuvre d'une approche de police communautaire à l'échelle de la ville et la création de partenariats avec d'autres organismes et avec la collectivité, recommandant que la collectivité dans son ensemble s'attaque aux problèmes sociaux. Le centre d'appel téléphonique *ACTION* accepte les appels des citoyens au sujet de problèmes liés à la criminalité et aux désordres et on y donne suite. Un groupe de travail de la police sur les bandes a été créé en 1992 et des comités de quartier pour le règlement de problèmes ont été mis sur pied dans 17 quartiers de la ville. Ces comités se réunissent chaque mois pour diagnostiquer les problèmes qui se posent dans le quartier et établir des objectifs et des plans. Trois adjoints spéciaux du directeur général de la municipalité ont été embauchés pour assurer la liaison avec les comités de règlement des problèmes et l'administration municipale. Le programme *Our Piece of the Pie* (OPP) est un programme de pré-emploi à l'intention des jeunes créé en 1996. Aux fins de ce programme, qui fait fonction de centre d'information sur les emplois pour les jeunes, on embauche de jeunes adultes gestionnaires (âgés de 20 à 26 ans) qui assurent une formation aux jeunes à risque, les conseillent, leur fournissent un soutien et sont pour eux des modèles de comportement. Le taux de placement des jeunes participant au programme a atteint jusqu'à 87 %. Le taux de criminalité général a baissé de 30 % entre 1986 et 1996.

Sources : Six Safer Cities (NCPC, 1999a)

Personne-ressource : Rae Ann Palmer, coordonnatrice, Special Projects and Community Programs. (860) 543 8681; (860) 722 6216 (Télécopieur).

Salt Lake City, Utah : Programme communautaire intégré (Comprehensive Community Program ou CCP) - Changer la façon de faire du gouvernement.

Population : 180 000 habitants

Agence pilote : Bureau du maire

LE RÔLE DES MUNICIPALITÉS DANS LA SÉCURITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

- pourcentage de la population en-dessous du seuil de pauvreté : 16,4 % (niveau national : 12,8 %);
- taux de chômage (1995) : 3,6 % (niveau national : 5,6 %);
- taux de crimes avec violence : 83 pour 10 000 habitants (niveau national : 72);
- secteur ciblé : toute la ville;
- principales cibles - jeunes contrevenants et membres de bandes;
- principal outil - Équipes d'action communautaire.

Salt Lake City a non seulement pris de l'expansion mais est devenue plus diversifiée sur les plans ethnique et racial au cours des dernières années. La violence chez les jeunes, notamment les fusillades en voiture et les crimes associés aux bandes, s'est accrue au début des années 1990. La peur du crime a augmenté et les tribunaux se sont retrouvés surchargés.

La ville a créé des *équipes d'action communautaire* (CAT) dans chaque secteur géographique; ces équipes communautaires de règlement des problèmes s'attaquent surtout aux problèmes des jeunes et aux bandes de jeunes. Les *équipes d'action communautaire* comprennent des membres du service de police communautaire et des services de libération conditionnelle, le procureur de la ville, un spécialiste en mobilisation

Équipes d'action communautaire

Les équipes visent à mettre en commun leurs ressources (temps, autorité, personnel) afin de résoudre les problèmes particuliers des quartiers et des familles au fur et à mesure qu'ils se posent... les paliers supérieurs de l'administration municipale donnent à ces équipes toute latitude pour trouver la solution la plus efficace de concert avec les organismes membres et la collectivité.

Standing in the Gap (NCPC, 1999b)

communautaire, un spécialiste des jeunes et des familles et un coordonnateur des relations communautaires. Les travailleurs auprès des jeunes qui font partie de ces équipes sont membres du Club garçons et filles local et ils aident à aiguiller les jeunes à risque vers les services locaux. Dernièrement, des représentants des écoles se sont joints à ces équipes. Les *équipes d'action communautaire*, qui se réunissent chaque semaine pour discuter des problèmes du quartier, visent à fournir des services rapidement aux clients et, à cette fin, elles atténuent les difficultés causées par les formalités administratives et par les différentes sphères de compétence des organismes. Le Bureau des affaires communautaires du maire assure la liaison entre les organismes, l'administration municipale et les équipes. Les résultats comprennent les *Community Peace Services*, un programme de déjudiciarisation qui offre des services d'éducation, de médiation et d'intervention aux nouveaux délinquants; un tribunal qui juge les affaires de violence familiale et un personnel spécialisé plus nombreux intervenant auprès des jeunes et des familles. La ville a pu obtenir des ressources accrues des administrations fédérale, de l'État et municipale ainsi que de plusieurs fondations, ce qui lui a permis de mettre en place de nouveaux programmes et de recruter plus de personnel. L'activité des bandes a diminué, de même que les crimes contre les biens, et le taux d'homicide a baissé de 33 % par rapport au taux enregistré en 1995.

Sources : National Institute of Justice, *Research in Brief* (Kelling et coll., 1998); *Standing in the Gap* (NCPC, 1999b).

Personne-ressource au niveau local : Jeanne Robinson, procureur adjoint de la ville, Salt Lake City. (801) 535 7660.

Initiatives de l'État - Collectivités en difficulté (points chauds) du Maryland :
« Reconquérir nos quartiers »

Cette initiative vise des collectivités de tout l'État du Maryland :

- elle reconnaît qu'à l'échelle nationale, 50 % des crimes ont lieu dans 3 % des endroits;
- il s'agit de la première intervention à l'échelle de l'État visant à aider les collectivités qui sont des « points chauds » à reconquérir leurs quartiers;
- l'État et le fédéral ont affecté à cette initiative 3,5 millions de dollars investis dans 36 collectivités.

Étant donné la concentration importante de la criminalité, de l'insécurité et de la victimisation dans certains quartiers des villes et des régions rurales, des programmes intégrés ont été mis sur pied dans 36 collectivités qui sont des « points chauds » dans tout le Maryland. Le programme, instauré en 1997, fournit des ressources financières aux quartiers pour leur permettre d'établir des partenariats et d'élaborer des stratégies afin de reconquérir ces quartiers.

La mise en commun des *fonds consentis par l'État et le palier fédéral* pour appuyer les projets « de base » et « d'amélioration » découlant des plans stratégiques constitue une innovation importante. En outre, chaque collectivité bénéficie de l'aide technique et opérationnelle d'une vaste gamme d'organismes et de services de l'État et du conseil municipal. Les éléments *de base* sont : la mobilisation de la collectivité, la surveillance de quartier, la probation communautaire, l'entretien communautaire, les activités de prévention auprès des jeunes et la coordination au niveau local. Les éléments *d'amélioration* sont : les poursuites communautaires, l'intervention auprès des jeunes, la prévention de la criminalité par l'aménagement du cadre physique, l'intervention directe auprès des victimes et l'aide aux victimes, le soutien communautaire au rétablissement des toxicomanes, et la revitalisation des logements et des entreprises.

Personne-ressource : Michael A. Sarbanes, directeur exécutif, Governor's Office of Crime Control and Prevention, 300 East Joppa Road, Suite 1105, Baltimore, Maryland 21286-3016, USA. (410) 321 3521; (410) 321 3116 (Télécopieur); Courriel : MICHAEL@GOCCP.USA.COM.

METRAC, Toronto, Ontario, Canada :
Lutte contre la violence faite aux femmes

- Une femme sur six au Canada est victime de violence de la part de son partenaire chaque année.
- Plus de 60 % des homicides sont le résultat de la violence familiale.

Le Metro Woman Abuse Council of Toronto a été créé en 1992 à titre de réponse communautaire intégrée à l'échelle du Toronto métropolitain à la violence faite aux femmes, pour promouvoir la prestation efficace et efficiente de services aux femmes victimes d'agression et à leurs familles.

- L'absence de coordination des services et des programmes à l'échelle de tous les secteurs a été jusqu'ici un problème important.

Le conseil sur l'abus de la femme (Woman Abuse Council) a été créé en 1992 sous l'égide du président du Conseil de la municipalité métropolitaine de Toronto. La ville fournit un appui non

financier. Le Conseil se compose de 18 représentants de secteurs clés de la collectivité, notamment les centres d'hébergement, le service de police, les hôpitaux, les organismes de soutien, les centres de santé communautaires, les services de libération conditionnelle et les groupes de survivants. Il y a cinq comités permanents et groupes de travail spéciaux.

Les initiatives qui ont contribué à son succès comprennent l'organisation de conférences réunissant des représentants de différents secteurs et groupes, la rédaction d'un guide des pratiques exemplaires intitulé *Best Practice Resource Manual* et de lignes directrices à l'intention des praticiens de la santé intitulées *Best Practice Guidelines for Responding to Women Abuse for Health Practitioners*, la mise au point de trousseaux pour mener des enquêtes de sécurité, l'élaboration de protocoles et de normes de responsabilisation pour les programmes d'intervention, la conduite d'activités éducatives et la mise sur pied des projets de sensibilisation. Le *Conseil* a collaboré avec la police et les tribunaux à la création de tribunaux spécialisés s'occupant de violence familiale, de programmes modèles pour les agresseurs et de projets de surveillance des tribunaux, et il a établi des partenariats et des protocoles intersectoriels.

Personne-ressource : www.city.toronto.on.ca/council/wac_index.htm

Coalitions de villes :

Amsterdam, La Haye, Rotterdam et Utrecht, Pays-Bas : Politique concernant les grandes villes (Big Cities Policy)

Principaux problèmes : Les problèmes sociaux des grandes villes des Pays-Bas, notamment la drogue, les nuisances et la criminalité sur la rue, ont mené à l'élaboration d'une *Politique sur les grandes villes*. Les autorités municipales des grandes villes ont rédigé un mémoire dans lequel elles se sont engagées à renforcer leurs bases sociales et économiques, en partenariat avec le gouvernement national, dans trois grands secteurs : l'emploi et l'éducation, la sécurité publique, la qualité de vie et les soins. Les principales incidences doivent se situer au niveau des quartiers et le plan comprend des cibles et précise les mesures à prendre.

Dans le cadre de l'initiative *Justice de quartier*, on a mis sur pied en 1997-1999 un projet pilote intitulé *Justice plus près des citoyens et de leurs problèmes*, modelé sur l'exemple français.^{xxvi} Des maisons de justice de quartier ont été ouvertes dans cinq villes hollandaises pour collaborer avec les habitants au règlement des problèmes. Les bureaux offrent un accès rapide aux mesures directes portant sur la criminalité de rue, les nuisances et les conflits. Ils fournissent de l'information, des conseils juridiques et des services de médiation des conflits, afin d'empêcher les différends locaux de dégénérer.

Source : Ministère de la Justice (Pays-Bas), Département de l'information, Tél. 31 (0) 70 370 68 50; Télécopieur 31 (0) 70 370 75 94; Courriel : infodesk@wodc.minjust.nl ou voorlichting@best-dep.minjust.nl
Site Web : www.minjust.nl:8080

EURO 2000 - Villes hôtes de matchs de football contre le racisme

Le Forum européen pour la sécurité urbaine réunit des groupes de villes d'Europe pour leur permettre de s'attaquer à des problèmes particuliers. Au cours des dix dernières années, il a rassemblé les représentants des villes membres dans le cadre de conférences et d'initiatives portant, par exemple, sur la violence et les écoles, les médias, les personnes âgées, les victimes, l'immigration et

l'insécurité, l'intégration des jeunes, la vie nocturne bruyante et la drogue. Une initiative récente porte sur le racisme et la violence lors des matchs de football. Il s'agit dans ce dernier cas d'un problème grave en Grande-Bretagne, ainsi que dans d'autres villes d'Europe depuis nombre d'années. Neuf villes hôtes (Brent de Londres, quatre villes hollandaises et quatre villes belges) ont élaboré des campagnes contre le racisme axées sur les championnats EURO 2000.

Personne-ressource : Dr. John Blackmore, directeur, Community Safety and Community Empowerment, London Borough of Brent, Brent Town Hall, Forty Lane, Wembley, Middlesex, HA9 9HD, Angleterre. 44 181 937 1035; 44 937 1056 (Télécopieur); Courriel : jblackmore@gw.hackney.gov.uk. Forum européen pour la sécurité urbaine, 38, rue Liancourt, Paris 75014, France. 33 1 40 64 49 00; 33 1 40 64 49 10 (Télécopieur); Courriel : fesu@urbansecurity.org. Site web : www.urbansecurity.org

Aix-en-Provence, France : Contrat local de sécurité et observatoire

Population : 126 000 habitants

Agence pilote : Bureau du maire

- La ville a connu une croissance considérable ces 30 dernières années.
- Elle est « riche, cultivée et jeune ».
- Cependant, on constate des écarts de plus en plus importants entre sa population économiquement stable et sa population marginalisée.

La ville a signé en 1994 un *Contrat de Ville* pour lui permettre d'améliorer le sort des populations les plus en difficultés, notamment par le logement, les services de transport, la santé, l'éducation, les services de santé, ainsi que la prévention de la délinquance et la toxicomanie. Un *conseil de partenaires* pour la prévention de la délinquance fut établi et celui-ci conclut, dès sa formation, un Contrat local de sécurité (CLS) dès l'annonce du programme en 1997. Le partenariat inclut non seulement la ville d'Aix-en-Provence, mais aussi les agglomérations avoisinantes avec leur maires, services de police et autres. En font aussi partie certains représentants de la région et des ministères nationaux.

On a entrepris un *diagnostic* de sécurité très complet, dans le cadre duquel on a examiné les problèmes directs et indirects. On a créé un *observatoire permanent des problèmes sociaux* à l'aide d'indicateurs spécifiques utilisés au niveau local, auquel peuvent s'adresser la ville elle-même et les municipalités avoisinantes.

On a établi dix priorités portant sur : la qualité de vie, les politiques et les installations sociales, culturelles et sportives, l'accès des citoyens à la loi, la prévention des mauvais traitements et de la négligence des enfants, la prévention de la toxicomanie, le soutien aux parents, le soutien et l'aide aux victimes, l'amélioration des tribunaux et des politiques et pratiques de réinsertion sociale et enfin, la sécurité. Le plan d'action (*Fiches actions de contrat*, 1999) précise 42 actions distinctes se rattachant à ces dix priorités. Dans chaque cas, la fiche action indique le problème dont il s'agit, les objectifs établis, l'action dont il a été convenu, les partenaires chargés de la mise en œuvre et de l'exécution, les méthodes de financement (le cas échéant), l'évaluation et les dates cibles. La prévention de la violence dans les écoles, par exemple, comprend des mesures destinées à réduire l'absentéisme et l'exclusion, des mesures pour cerner tôt les problèmes de comportement, le recours à des solutions de rechange dans le cas de problèmes de discipline et l'encadrement pédagogique, entre autres. On procède actuellement à la mise en œuvre et à l'évaluation du plan.

LE RÔLE DES MUNICIPALITÉS DANS LA SÉCURITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

Au nombre des autres initiatives prises, il convient de mentionner l'établissement de services de police de proximité et le recrutement de nouveaux adjoints de sécurité pour aider la police et la population. On a aussi établi de meilleurs liens et une meilleure coordination entre les services de police national et municipal. Des agents de médiation sociale ont été recrutés et on leur a assuré la formation nécessaire pour travailler dans les transports en commun, autour des écoles et dans les lieux publics. Ils sont chargés, entre autres, d'assurer la médiation avant que la situation ne se dégrade et d'intervenir entre les groupes tels les propriétaires de magasins locaux et les jeunes, afin de tâcher de trouver des solutions originales. Pour ce qui est de la mise sur pied de l'observatoire et de la mobilisation des ressources au niveau local, même si les résultats ne sont pas encore évalués, il est évident que le CLS a eu une incidence considérable sur les politiques et les pratiques dans la ville et dans la région.

Sources : Diagnostic local de sécurité de la Ville de Aix-en-Provence (1999) et Fiches actions de contrat (1999) : Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Bouches-du-Rhône.

Sources mentionnées dans la monographie

- Bonnemaison, G. (1982). *Rapport de la commission des maires sur la sécurité*. Paris.
- Brent (2000). *A Crime and Disorder Reduction and Community Safety Strategy for Brent 1999-2002*.
- Center for the Study and Prevention of Violence (1997). *Blueprints for Violence Prevention*. Boulder, CO: CSPV.
- Crime Concern (Hosain, S.) (1995). *Cutting Crime in Rural Areas*. Swindon: Crime Concern.
- Crime Concern (1998). *Reducing Neighbourhood Crime A Manual for Action*. Swindon: Crime Concern.
- Crime Concern (1999). *Review to Support the Development of the Health Strategy for London Crime and Disorder*. Woking: Crime Concern.
- Forum européen pour la sécurité urbaine (1996). *Outils pour l'action*. Rapport provisoire. Paris : FESU.
- Farrington, D.P. (2000). « Explaining and preventing crime. » *Criminology*, 38 (1) 1-24.
- Federal Bureau of Investigation (2000). Preliminary Annual Uniform Crime Report, 1999. Publié le 7 mai, Washington, DC : FBI.
- Hagan, J. (1996). « The next generation: children of prisoners ». *The Unintended Consequences of Incarceration*. New York: Vera Institute of Justice.
- Hague, G. (1999). « Reducing domestic violence—what works? Multi-Agency Fora. » *Briefing Note. Policing and Reducing Crime*. London: Home Office.
- Hamilton, J. (1999). *Results Centred Evaluation of Safer Community Councils*. Wellington, New Zealand: Crime Prevention Unit, Department of the Prime Minister.
- Harris, F.R. & Curtis, L.A. (1998). *Locked in the Poorhouse. Cities, Race and Poverty in the United States*. New York: Rowman & Littlefield
- Centre international pour la prévention de la criminalité (1999a). *Répertoire - Synthèse II*. Montréal : CIPC.
- Centre international pour la prévention de la criminalité (1999b). *100 Programmes pour la prévention de la criminalité pour encourager l'action à travers le monde*. Montréal : CIPC.
- IHESI (1998). *Guide pratique pour les contrats locaux de sécurité*. Paris: Institut des Hautes Études de la Sécurité Intérieure.
- Junger-Tas, J. (1997). *Jeugd en Gezin (Youth & Family)*. La Haye : ministère de la Justice.
- Kelling, G., Hochberg, M.R., Kaminski, S.L., Rocheleau, A.M., Rosenbaum, D.P., Roth, J.A. & Skogan, W.G. (1998). *The Bureau of Justice Assistance Comprehensive Communities Program: A Preliminary Report*. Research in Brief. Washington DC: National Institute of Justice, US Department of Justice.
- Killias, M. & Ribeaud, D. (1999). « Drug use among juveniles. An international perspective. » *Studies on Crime Prevention*, 8 (2) 189-207.
- Marcus, M. (1995). *Justices, villes, pauvretés*. Paris : Forum européen pour la sécurité urbaine.
- Mattinson, J. & Mirrlees-Black, C. (2000). « Attitudes to Crime and Criminal Justice: findings from the 1998 British Crime Survey. » *Research Findings No. 111*. London: Home Office Research, Development & Statistics Directorate.
- Mayhew, P. & van Dijk, J.J. (1997). *Criminal Victimization in Eleven Industrialized Countries*. La Haye : WODC.

LE RÔLE DES MUNICIPALITÉS DANS LA SÉCURITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

National Center on Addiction and Substance Abuse at Columbia University (2000). *CASA White Paper No Place to Hide: Rural 8th Graders Using Drugs, Drinking and Smoking at Higher Rates than Urban 8th Graders.*

En ligne : www.casacolumbia.org/newsletter1457/newsletter_show.htm.

National Crime Prevention. (1999). *Hanging Out. Negotiating Young People's Use of Public Space.* Australian Capital Territory: National Crime Prevention, Attorney General's Department.

National Crime Prevention Council (1994). *Taking the Offensive to Prevent Crime: How Seven Cities Did It.* Washington, DC: NCPC.

National Crime Prevention Council (1998a) *Creating a Blueprint for Community Safety: A Guide for Local Action.* Washington, DC: NCPC.

National Crime Prevention Council (Kelly, T.) (1998b). *Planning Brings Results: Comprehensive Blueprints for Community Safety.* NCPC présentation du CNPC à la Conférence nationale sur la prévention de la criminalité, novembre 1998.

National Crime Prevention Council (1999a). *Six Safer Cities: On the Crest of the Crime Prevention Wave.* Washington, DC: NCPC.

National Crime Prevention Council (1999b). *Standing in the Gap: Local Family Strengthening Initiatives for Safer, Better Communities.* Washington, DC: NCPC.

National Crime Prevention Council (2000) *150 Tested Strategies To Prevent Crime From Small Cities, Counties, and Rural Communities.* Washington, DC: NCPC.

National League of Cities (1996). *Connecting Citizens and their Government: Civility, Responsibility and Democracy.* Washington, DC: NLC.

Nuttall, C.P., Goldblatt, P. & Lewis, C. (Eds.) *Reducing Offending: An Assessment of Research Evidence on Ways of Dealing With Offending Behaviour.* Home Office Research Study No. 187. London: Home Office.

Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention (Snyder, H.N. & Sickmund, M.) (1999). *Juvenile Offenders and Victims 1999 National Report.* Washington DC: OJJDP.

Pfeiffer, C. (1998). « Juvenile crime and violence in Europe. » In Tonry, M. (Ed.) *Crime and Justice. A Review of Research*, 23, 255-328. Chicago: University of Chicago Press.

Pfeiffer, C. & Wetzels, P. (1999). *The Structure and Development of Juvenile Violence in Germany.* Forschungsberichte No. 76. Hanover: Kriminologisches Forschungsinstitut Niedersachsen (KVN).

Rose, D.R. & Clear, T.R. (1998). « Incarceration, social capital and crime. » *Criminology*, 36 (3) 441-479.

Rosenbaum, D.P. (1999). « Creation of a neighborhood-based government in Salt Lake City. » Document présenté à la réunion annuelle de l'American Society of Criminology Annual Meetings, Toronto, 17-20 novembre.

Rosenbaum, D.P., Lurigio, A.J., & Davis, R.C. (1998). *The Prevention of Crime: Social and Situational Strategies.* Belmont, CA: Wadsworth Publishing Company.

Sarre, R. (1991). *Problems and Pitfalls in Crime Prevention.* National Overview on Crime Prevention. Adelaide: Australian Institute of Criminology.

Sherman, L. W., et coll., (1997). *What Works, What Doesn't Work, What's Promising.* Washington DC: National Institute of Justice, US Department of Justice.

Social Exclusion Unit (1999a). *Bridging the Gap.* London: The Stationery Office.

Social Exclusion Unit (1999b). *National Strategy for Neighbourhood Renewal Report of Policy Action Team 12: Young People.* London: The Stationery Office.

LE RÔLE DES MUNICIPALITÉS DANS LA SÉCURITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

Social Exclusion Unit (2000a). *National Strategy for Neighbourhood Renewal Report of Policy Action Team 4: Neighbourhood Management*. London: The Stationery Office.

Social Exclusion Unit (2000b). *National Strategy for Neighbourhood Renewal Report of Policy Action Team 17: Joining it up Locally*. London: The Stationery Office.

van Zyl Smit, D. (1999). « Criminological Ideas and the South African Transition. » In *British Journal of Criminology* Vol. 39, No. 2.

Waller, I. & Welsh, B. (1999). « International trends in crime prevention: cost-effective ways to reduce victimization. » Dans Newman, G. (Ed.) *Global Report on Crime and Justice*. Bureau de contrôle des drogues et de la prévention du crime des Nations Unies. New York: Oxford University Press.

White, R. (1998). *Public Spaces for Young People: A guide to Creative Projects and Positive Strategies*. New South Wales: Australian Youth Foundation & National Campaign Against Violence & Crime.

Wong, S., Catalano, R., Hawkins, J.D. & Chappell, P. (1996). *Communities That Care Prevention Strategies: A Research Guide to What Works*. Seattle, WA: Developmental Research & Programs, Inc.

Ressources et adresses supplémentaires

National Crime Prevention (Australie)

Attorney General's Department
Robert Garran Offices
National Circuit
Barton Act 2600
AUSTRALIE
Tél. : 61 02 6250 6711
Télééc. : 61 02 6273 0913
Site Web : www.ncp.gov.au

The Australian Local Government Association

8 Geils Court
Deakin Act 2600
AUSTRALIE
Tél. : +61 02 6122 9400
Télééc. : +61 02 6122 9401
Site Web : <http://www.alga.com.au>

Secrétariat permanent à la politique de prévention (Belgique)

Ministère de l'Intérieur
26, rue de la Loi – Box 19
Brussels 1040
BELGIQUE
Tél : 32 2 500 49 47
Télééc : 32 2 500 40 87
Courriel : info@vspp.fgov.be
Site Web : www.vspp.fgov.be

Centre national de prévention du crime (Canada)

Department of Justice of Canada
123 Slater Street
Ottawa, Ontario
K1A 0H8 CANADA
Tél : 1 877 302 CNPC (Sans frais - français)
1 877 302 NCPC (Sans frais - anglais)
Télééc : 1 613 952 3515
Courriel : info@prevention.gc.ca
Site Web : www.crime-prevention.org

International Crime Prevention Action Network

BC Coalition for Safer Communities (Canada)

Suite 605 – 318 Homer Street
Vancouver, British Columbia
V6B 2V2 CANADA
Tél : 1 877 802 5228 (Sans frais); 1 604 669 2986
Télééc : 1 604 689 2719
Courriel : info@bccsc.com
Site Web : www.bccsc.com

Crime Prevention Agency (Angleterre)

Home Office – Crime Reduction
50 Queen Anne's Gate, 7th Floor
London SW1H 9AT
ANGLETERRE
Tél : +44 (0) 8700 001 585 (renseignements généraux)
Télééc : +44 (0) 2072 732 026
Courriel : public.enquiries@homeoffice.gsi.gov.uk
Site Web du Home Office :
www.homeoffice.gov.uk/crimeprev/cpindex.htm
Site Web du Crime Reduction Programme :
www.crimereduction.gov.uk

Social Exclusion Unit (Angleterre)

Cabinet Office
35 Great Smith St.
London SW1P 3BQ
ANGLETERRE
Tél : +44 (0) 20 7276 2055 (renseignements généraux)
Télééc : +44 (0) 20 7276 2056
Courriel : alan.parsons@cabinet-office.x.gsi.gov.uk
Site Web : www.socialexclusionunit.gov.uk

Crime Concern (Angleterre)

Beaver House
147-150 Victoria Road
Swindon Wiltshire SN1 3BU
ANGLETERRE
Tél : +44 (0) 1793 863 500
Télééc : +44 (0) 1793 514 654
Courriel : info@crimeconcern.org.uk
Site Web : www.crimeconcern.org.uk

Délégation interministérielle à la ville (France)

194, avenue du Président Wilson
93217 La Plaine-Saint-Denis
FRANCE
Tél : + 33 1 49 17 46 46
Télééc : + 33 1 49 17 45 59
Courriel : div-info@ville.gouv.fr
Site Web : www.ville.gouv.fr

Forum européen pour la sécurité urbaine

38, rue Liancourt
75014 Paris
FRANCE
Tél : 33 1 40 64 49 00
Télééc : 33 1 40 64 49 10
Courriel : fesu@urbansecurity.org
Site Web : www.urbansecurity.org

LE RÔLE DES MUNICIPALITÉS DANS LA SÉCURITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

Boys and Girls Clubs of America (É-U)

National Headquarters
1230 W. Peachtree Street, NW
Atlanta, Georgia 30309-3447
USA
Tél. : 1 800 854 CLUB
Site Web : <http://www.bgca.org>

Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention (É.-U.)

US Department of Justice
810 Seventh Street, NW
8th Floor
Washington DC 20531
É-U
Tél : 1 202 307 5911
Télééc : 1 202 307 2093
Courriel : askjj@ojp.usdoj.gov
Site Web : <http://ojjdp.ncjrs.org>

Bureau of Justice Assistance (É-U)

US Department of Justice
810 Seventh Street, NW
4th Floor
Washington DC 20531
USA
Tél. : 1 202 616 6500
Télééc. : 1 202 305 1367
Courriel : askbjja@ojp.usdoj.gov
Site Web : <http://www.ojp.usdoj.gov/BJA/>

Secretariat for Safety and Security

AFRIQUE DU SUD
Tél : 27 012 339 15 86
Télééc : 27 012 339 25 36
Site Web : www.gov.za/sss/index.html

National Crime Prevention Council (É-U)

1000 Connecticut Avenue, NW
13th Floor
Washington DC 20036
É-U
Tél : 617 969 7100
Télééc : 617 527 4096
Site Web : www.ncpc.org

National Funding Collaborative on Violence Prevention

1522 K Street, NW
Suite 1100
Washington, DC 20005
Tél. : 1 202 393 7731
Télééc. : 1 202 393 4148
Courriel : nfcvp@nfcvp.org
Site Web : www.nfcvp.org

Notes en fin de texte

i. Il s'agit des crimes signalés par la police. Bien entendu, nous savons d'après les enquêtes sur la victimisation menées dans de nombreux pays que seulement environ 50 % des crimes sont signalés à la police, de sorte que les chiffres fournis sous-estiment l'ampleur de la criminalité et de la victimisation.

ii. En Angleterre et au pays de Galles, par exemple, 59 % des membres du public croyaient en 1998 que les taux de criminalité continuaient d'augmenter, alors qu'une baisse s'était amorcée depuis quatre ans. (Mattinson & Mirrlees-Black, 2000).

iii. Par exemple : en Grande-Bretagne, 82 % des familles pakistanaises et 84 % des familles bangladaises - bon nombre habitant dans des logements sociaux - ont un revenu inférieur à la moitié de la moyenne nationale, comparativement à 28 % de la population blanche majoritaire (Social Exclusion Unit, 1998: 30). En France, les problèmes sociaux sont concentrés dans les ensembles immobiliers satellites en banlieue des grandes villes où les populations en voie d'exclusion de la société et les familles d'immigrants vivent dans une beaucoup plus grande pauvreté et de bien pires conditions que le reste du pays (Dubet et Lapeyronnie, 1994 dans Pfeiffer, 1998). En Allemagne, 39 % des jeunes Turcs nés à l'étranger sont très défavorisés par rapport à 12 % des jeunes nés en Allemagne (Pfeiffer & Wetzels, 1999).

iv. Voir OJJDP (1999) et Harris & Curtis (1998) pour plus d'information sur la délinquance juvénile et la victimisation des jeunes ainsi que sur les tendances démographiques à venir. Hagan (1996) et Rose et Clear (1998) ont examiné les répercussions sur les quartiers des taux d'emprisonnement élevés.

v. *Cutting Crime in Rural Areas* (Crime Concern, 1995).

vi. Une enquête internationale menée dans 12 pays a révélé une consommation de drogue importante chez les jeunes dans les régions à chômage élevé, associée à un taux plus élevé de crimes contre les biens et de crimes de violence (Killias & Ribeaud, 1999).

vii. Heise, L.L., et coll. (1994) *Violence Against Women: The Hidden Health Burden*. Washington, DC : Banque mondiale.

viii. En Allemagne, par exemple, le nombre proportionnel de jeunes des minorités ethniques détenus sous garde a augmenté, passant de 10 % en 1990 à 35 % en 1998 (Pfeiffer & Wetzels, 1999).

ix. Pour de plus amples renseignements sur les économies de coûts, voir CIPC, 1999a.

x. Pour plus de détails sur les mesures prises par différents pays, voir Waller & Welsh, 1999 et CIPC, 1999b.

xi. Ceux-ci comprennent des programmes d'été et de création d'emplois pour les jeunes démunis. Depuis 1989, ces contrats ont été administrés par un organisme interministériel national (appelé DIV) qui regroupe différents services ministériels pour appuyer les projets des municipalités.

xii. Pour plus de renseignements sur ces initiatives, voir le *Répertoire-synthèse II* (CIPC, 1999a).

xiii. Les pays en transition comprennent de nombreux pays d'Europe de l'Est qui faisaient auparavant partie de l'Union soviétique ou du Bloc de l'Est. Les pays en développement comprennent de nombreux pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie. Des enquêtes internationales sur la victimisation ont été menées dans bon nombre de ces villes depuis le milieu des années 1990.

xiv. Institute for Security Studies (1999). *International Conference on Safer Communities*. Pretoria: ISS.

xv. Ces projets coordonnés et appuyés par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), basé à Nairobi, dans le cadre d'un partenariat avec le CIPC, le FESU, l'Institute for Security Studies d'Afrique du Sud, les gouvernements nationaux et les administrations locales. Des projets dans d'autres villes d'Afrique ainsi qu'en Asie et en Amérique latine sont aussi en voie d'élaboration dans le cadre de ce programme d'Habitat (www.unchsh.org/safercities). Le projet mis sur pied à Dar-es-Salaam a reçu la prix de la sécurité urbaine au Sommet des villes d'Afrique Africités 2000.

LE RÔLE DES MUNICIPALITÉS DANS LA SÉCURITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

xvi. Un diagnostic de sécurité comprend une cartographie détaillée de la criminalité et des désordres dans une collectivité. Voir la section III pour plus de détails.

xvii. La *National Strategy for Neighborhood Renewal* (2000) est une stratégie élaborée par de nombreux ministères pour s'attaquer aux problèmes des quartiers défavorisés. Chacun des 18 rapports porte sur une question particulière. Par exemple, le rapport n° 12 porte sur les jeunes (*Young People*), le rapport n° 4, sur la revitalisation des quartiers (*Neighbourhood Renewal*). Mentionnons trois importants programmes de financement axés sur la réduction de la criminalité et la sécurité de la collectivité : *Sure Start* (intervention précoce auprès des familles), *On Track* (projets visant les familles et les enfants de 5 à 12 ans) et *Youth Include* (projet visant les jeunes de 13 à 16 ans à risque dans les quartiers défavorisés).

xviii. Voir *Profils, missions et perspectives des agents locaux de médiation sociale* (Forum français, 1999). Pour obtenir des renseignements sur des initiatives similaires dans d'autres villes d'Europe, voir *Sécurité : les métiers du XXI^{ème} siècle* (Forum européen pour la sécurité urbaine, 1997).

xix. Il s'agissait des maires d'Arlington, d'Austin, de Corpus Christi, de Dallas, d'El Paso, de Fort Worth, de Houston et de San Antonio.

xx. El Paso a décidé de ne pas participer au programme d'action T-CAP.

xxi. Les bureaux locaux de prévention de la criminalité reçoivent maintenant plus de fonds du ministère de la Justice qu'à n'importe quel autre moment dans l'histoire des États-Unis (Sherman et coll., 1997).

xxii. Ces localités comprennent Baltimore, Boston, Columbia, Fort Worth, Salt Lake City et Seattle, qui ont fait l'objet d'une évaluation approfondie; Gary, Hartford, Wichita, Denver, East Bay et Atlanta, qui ont fait l'objet d'une évaluation moins intensive (Kelling et coll., 1998). Au total, 34 millions de dollars ont été investis dans le programme.

xxiii. Ces villes comprennent Burlington, Chapel Hill et Garner en Caroline du Nord, Deerfield Park en Floride, Deer Park au Texas, Lima et Stow en Ohio, Keene au New Hampshire, Bessemer en Alabama, Pearl au Mississippi et Pueblo County au Colorado.

xxiv. Le NCPC a produit un certain nombre d'autres guides des initiatives communautaires de prévention de la criminalité, notamment : *Crime Prevention in America: Foundations for Action* (1990); *Uniting Communities Through Crime Prevention* (1994); *New Ways of Working to Reduce Crime* (1996); et *Designing Safer Communities* (1997).

xxv. On peut trouver d'autres exemples dans *100 Programmes pour la prévention de la criminalité pour encourager l'action à travers le monde* (ICPC, 1999b).

xxvi. Maisons de justice et du droit.